

SCP
Environnement



CONSTRUCTION D'UNE HALLE CONCHYLICOLE PORT DE GOULEEE - VALEYRAC (33)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PREALABLE

ETUDE FAUNE-FLORE-HABITATS
ETUDE ZONE HUMIDE (FLORE)

SEPT 2025

MEDOC
ATLANTIQUE
Communauté de Communes

De l'estuaire à l'océan !

MAITRE D'OUVRAGE :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

**9, RUE DU MARECHAL D'ORNANO
SOULAC SUR MER - 33780**

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. Contexte de l'étude	6
1.1 Localisation du site d'étude	6
1.1.1 Implantation du site et références cadastrales	6
1.1.2 Evolution du site d'étude les 30 dernières années	7
1.2 Nature et description du projet	8
1.3 Eléments contextuels du site	11
1.3.1 Le zonage du document d'urbanisme en vigueur sur le site de projet	11
1.3.2 Les contraintes réglementaires à caractère environnemental (extrait de la notice du PC – METAPHORE 2024).....	11
1.3.3 Contraintes écologiques prélocalisées sur le site au titre du milieu naturel.....	12
1.3.4 Réseau hydrologique	14
2. Eléments bibliographiques de portée écologique	14
2.1 Zonage d'inventaires scientifiques et réglementaires	14
2.1.1 Le dispositif Natura 2000	15
2.1.2 Les ZNIEFF	19
2.1.3 Autres zonages de portée écologique	21
2.2 Synthèse des zonages et lien écologique avec le site en projet	23
3. Diagnostic écologique	25
3.1 Méthodologies.....	25
3.1.1 Définition des zones d'influence estimées du projet sur l'environnement et aires d'étude	25
3.1.2 Calendrier des prospections.....	26
3.1.3 Définition des habitats écologiques	26
3.1.4 Inventaires floristiques	27
3.1.5 Définition des zones humides.....	27
3.1.6 Méthodologie appliquée à la lecture des sondages.....	29
3.1.7 Inventaires faunistiques	30
3.1.8 Méthode de hiérarchisation des enjeux – Habitats / Faune / Flore	31
3.2 Définition des habitats naturels	33
3.2.1 Habitats artificiels.....	33
3.2.2 Synthèse et répartition des habitats dans l'emprise du site de projet	36
3.3 Analyse floristique	36
3.3.1 Les espèces à caractère patrimonial.....	36
3.3.2 La flore exotique envahissante (PEE)	39
3.4 Recherche du caractère humide dans l'emprise	40
3.4.1 Les habitats caractéristiques de zone humide	40
3.4.2 Etude du critère floristique.....	41
3.4.3 Etude phytosociologique sur les habitats notés « p »	41
3.4.4 Résultats des sondages pédologiques.....	42
3.5 Conclusion sur le paramètre hygrophile de la zone en projet.....	42
3.6 Etude de la faune du secteur.....	43

3.6.1	L'avifaune	43
3.6.2	L'herpétofaune	46
3.6.3	La mammofaune terrestre.....	49
3.6.4	La mammofaune volante : les potentialités sur les chiroptères.....	49
3.6.5	L'entomofaune	51
3.6.6	Faune exotique envahissante du site.....	53
3.7	Les réservoirs et corridors écologiques	53
3.8	Synthèse de la dynamique faunistique	54
3.8.1	Les espèces à enjeux sur le site de projet	54
3.8.2	Les habitats d'espèces à enjeux sur le site de projet.....	56
3.8.3	Conclusion sur les liens écologiques probables du site au dispositif Natura 2000	56
4.	Synthèse des enjeux écologiques au stade préalable	57
5.	ANNEXES.....	60

TABLES DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Localisation cadastrale du projet	7
Figure 2 : Evolution du site en projet et son environnement dans son recouvrement	8
Figure 3 : Plan masse du projet	9
Figure 4 : Plan de toiture	10
Figure 5 : Coupes et façades longitudinales	10
Figure 6 : Ambiances paysagères et architecturales	11
Figure 7 : Enveloppes territoriales des principales zones humides – Valeyrac	13
Figure 8 : Réseau hydrologique autour de la zone d'étude – Valeyrac	14
Figure 9 : Référentiel GEPPA	29
Figure 10 : Définition des enjeux de conservation sur les espèces faunistiques et utilisation du site d'observation	32
Figure 11 : Extrait de la grille de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage	32
Figure 12 : Niveau d'enjeu en fonction des critères d'évaluation sur les habitats	33

CARTOGRAPHIES

Cartographie 1 : Localisation du projet sur Valeyrac	6
Cartographie 2 : Milieux potentiellement humides au droit de la zone d'étude et ses abords – Valeyrac	13
Cartographie 3 : Réseau Natura 2000 autour du projet – Valeyrac	18
Cartographie 4 : ZNIEFF autour du projet – Valeyrac	20
Cartographie 5 : Autres zonages de portée écologique autour du projet – Valeyrac	22
Cartographie 6 : Définition des différentes aires d'influence estimées du projet sur son environnement	26
Cartographie 7 : Implantation des sondages pédologiques pour reconnaissance de sols humides – Valeyrac	28
Cartographie 8 : Typologie des habitats écologiques (CB) dans l'emprise en projet et ses abords – Valeyrac	35
Cartographie 9 : Habitats typiques de zone humide dans l'aire d'étude – Valeyrac	40
Cartographie 10 : Avifaune protégée dans l'aire d'étude – Valeyrac	44
Cartographie 11 : Herpétofaune protégée dans l'aire d'étude – Valeyrac	47
Cartographie 12 : Habitats potentiellement favorables aux chauve-souris au droit du site de projet et ses abords – Valeyrac	50
Cartographie 13 : Localisation du site au regard des éléments de la TVB régionale et locale	53
Cartographie 14 : Niveau d'enjeux écologiques préalables dans l'aire d'étude – Valeyrac	59

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des espèces à enjeu des zonages Natura 2000 et potentiellement présentes autour du projet – Valeyrac	17
Tableau 2 : Relevé floristique sur la zone d'étude – Valeyrac	38
Tableau 3 : Plantes exotiques envahissantes sur la zone d'étude – Valeyrac	39
Tableau 4 : essences de zone humide sur la zone d'étude – Valeyrac	41
Tableau 5 : Paramètres des implantations des tarières - Valeyrac	42
Tableau 6 : Horizons des sols – Valeyrac	42
Tableau 7 : Relevé avifaune – Valeyrac	45
Tableau 8 : Relevé herpétofaune – Valeyrac	48
Tableau 9 : Relevé entomofaune – Valeyrac	52
Tableau 10 : Synthèse des enjeux par espèce	55

PHOTOGRAPHIES


Photo 1 : Zone imperméabilisée et zone rudérale du site de projet	34
Photo 2 : <i>Baccharis halimifolia</i> au sein de la roselière - HP	39

PREAMBULE

SCP Environnement a été sollicité par la **Communauté de Communes Médoc Atlantique** pour réaliser un pré-diagnostic écologique sur la commune de Valeyrac, au droit du port de la Goulée. Le projet concerne la construction d'une halle conchylicole de 200 m², ainsi que l'aménagement de ses abords immédiats, dont accès depuis la route de desserte de la RD2. L'objectif du projet vise à répondre aux besoins des activités conchylicoles tout en préservant les caractères paysager et environnemental remarquables du Port de la Goulée.

Le présent document constitue l'analyse et le diagnostic écologique préalable réalisé en période pré-printanière et estivale, intégrant la recherche de zones humides éventuelles sur le critère floristique et pédologique.

Coordonnées des parties du dossier :

Qualité	Porteur du projet	Rédacteur du dossier	
Dénomination entreprise	CCMA	SCP Environnement	
Référent étude	Frédéric RONZIER	Mme Aurore AZCONAGA	
Adresse	9, rue du Maréchal d'Ornano 33780 SOULAC SUR MER	<u>Siège social :</u> 12 rue Général J. SIMON 40270 GRENADE / ADOUR	<u>Adresse postale :</u> 11, rue de la Garenne 33121 CARCANS
Mail	f.ronzier@ccmedocatlantique.fr	scp.environnement@gmail.com	
SIRET	200 070 720 00012	792 516 882 00018	

Note: Les pièces relatives au projet à l'étude, dont emprise du projet, nous ont été fournies par le pétitionnaire ou son représentant.

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

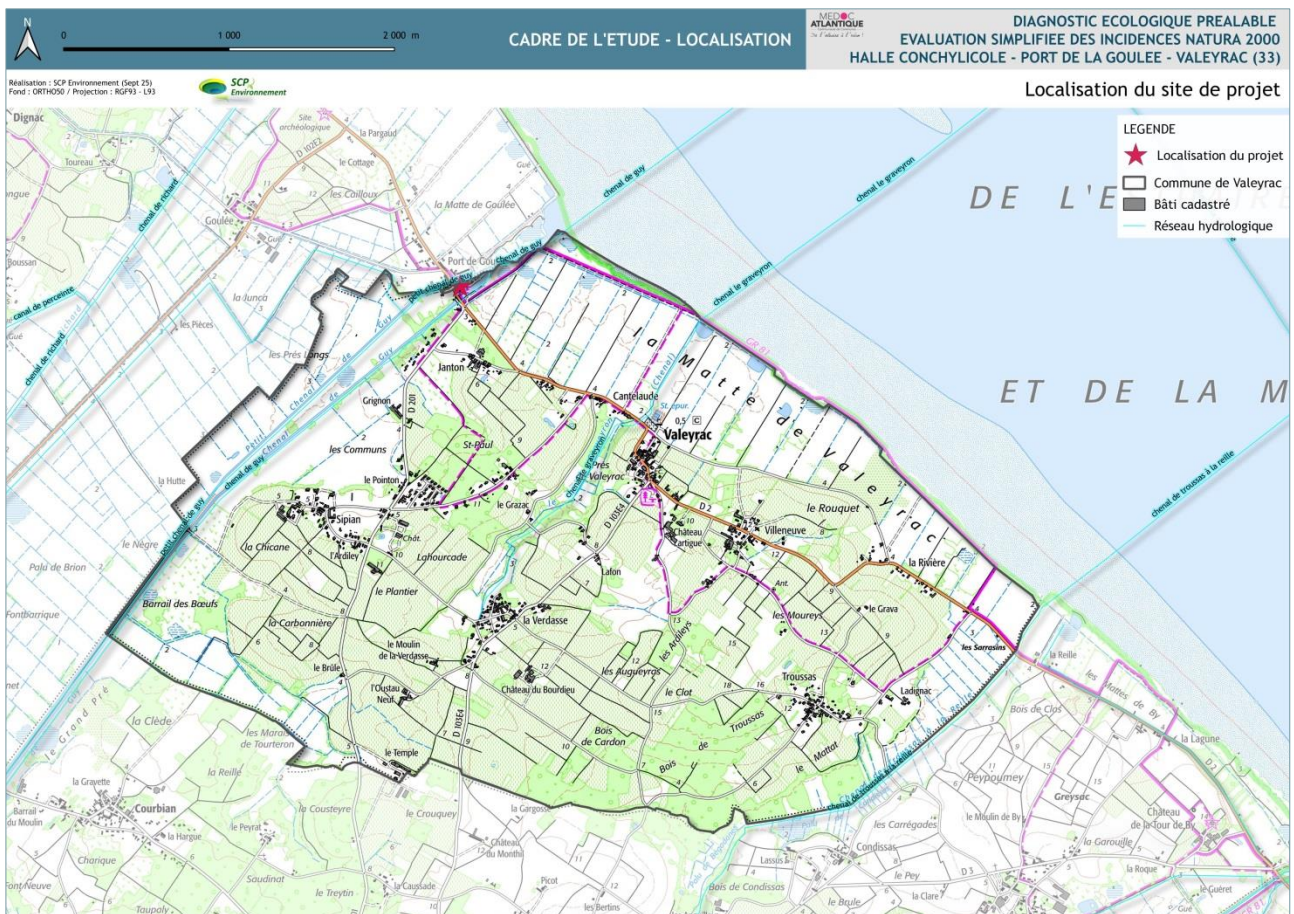
1.1 Localisation du site d'étude

1.1.1 Implantation du site et références cadastrales

La zone d'étude se situe au niveau du Port de la Goulée sur la commune rurale de Valeyrac (Gironde), soit en limite nord du territoire. Il s'agit d'un petit espace de terre en forme de presqu'île, entouré de 2 canaux, le Chenal de Guy et le Petit Chenal de Guy qui trouvent leur exutoire dans l'estuaire de la Gironde. Le terrain est actuellement artificialisé sur une partie de son emprise, avec la présence de 2 voies imperméabilisées (en enrobé), qui permettent l'acheminement vers de petites cabanes ostréicoles traditionnelles et vers les pontons et emplacements de bateaux le long des 2 chenaux. On note également des aménagements pour le pique-nique le long des voies. Cet espace reçoit également des animations et aménagements temporaires l'été (scènes musicales, petit marché). L'accès au site est assuré par la RD2 qui longe l'ensemble.

Les abords plus ou moins larges sont composés :

- Du hameau du Port de la Goulée (habitations, restaurants) ;
- De la RD2 ;
- De l'estuaire de la Gironde ;
- Des bocages estuariens (les « mattes », soit des terres gagnées sur l'estuaire au 18^{ème} siècle, drainées et généralement cultivées).



Cartographie 1 : Localisation du projet sur Valeyrac

D'après les fonds transmis et les références cadastrales précisées, le site à l'étude présente une emprise de 200 m² sur une parcelle de 5 484 m², illustrée sur l'extrait ci-dessous :

Section	N° de parcelle
0A	740

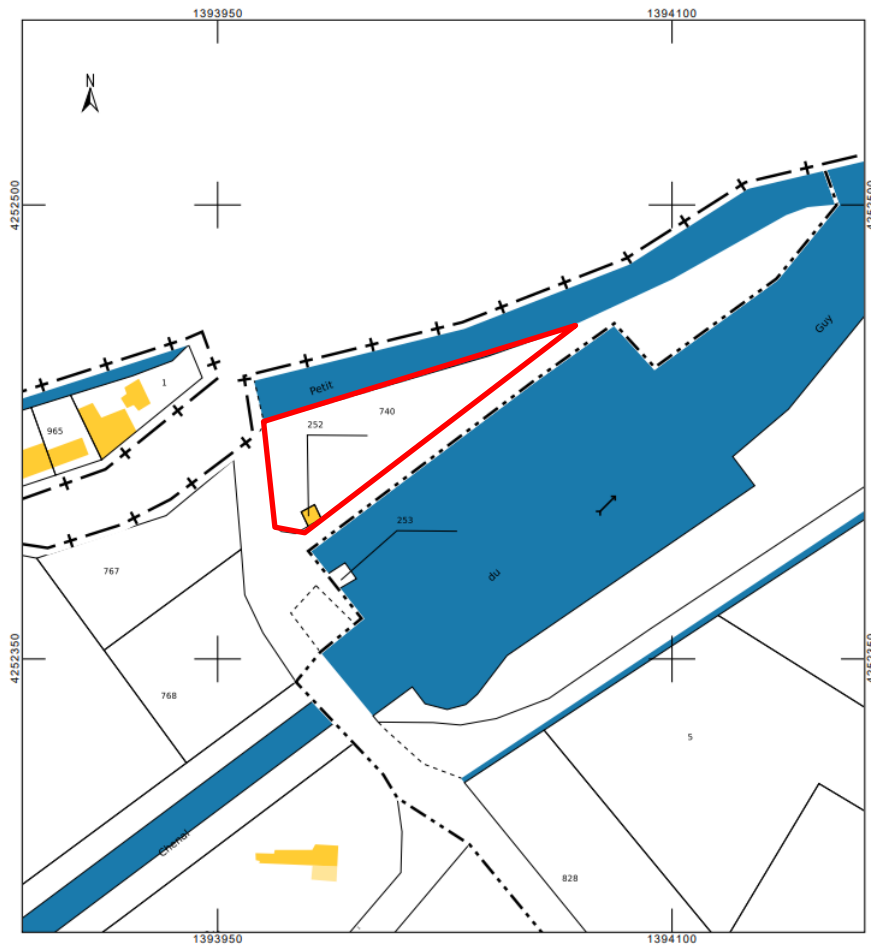


Figure 1 : Localisation cadastrale du projet
Sources : Cadastre.gouv.fr

1.1.2 Evolution du site d'étude les 30 dernières années

Au regard des photos aériennes ancienne de 1986 et actuelle de 2024, le site large (parcelle), a très peu évolué, puisqu'il s'agit déjà d'un port aménagé avec les 2 voies larges de desserte jusqu'aux cabanes conchylicoles qui existaient déjà.

La densité et de le recouvrement par la végétation semble quelque peu plus prononcé en 2024, des sentes d'accès vers les pontons au nord ayant été effacées. Les abords larges n'ont pas évolué (dont urbanisation), le caractère rural et estuarien est maintenu.

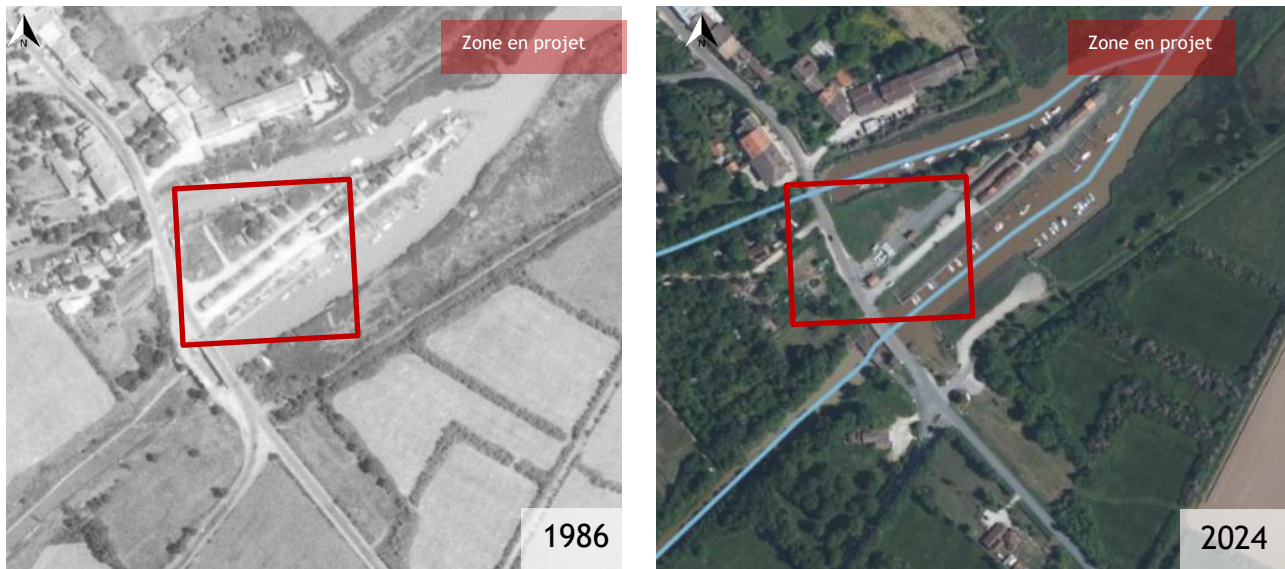


Figure 2 : Evolution du site en projet et son environnement dans son recouvrement
 Sources : Remonter le temps (1986) / Geoportail (2024)

1.2 Nature et description du projet

A ce jour, voici les éléments du projet qui nous ont été fournis (Agence METAPHORE) :

1. PRESENTATION GENERALE

Le projet consiste en la construction d'une halle conchylicole de 200 m² ainsi que l'aménagement de ses abords immédiats. L'opération s'inscrit sur la parcelle cadastrée 000 A 740 (surface totale : 5 484 m²), au sein du port de Goulée, commune de Valeyrac.

L'objectif est de répondre aux besoins des activités conchylicoles et de préserver le caractère paysager et environnemental du site.

2. SURFACES

- Surface totale de la parcelle : 5 484 m²
- Surface de la halle conchylicole : 200 m² (18 m x 12 m)
- Espaces désimperméabilisés : abords arrière du bâtiment aménagé en noue paysagère pour infiltration des eaux pluviales
- Stationnements : marquage au sol sur la voie de desserte existante (incluant une place PMR)
- Espaces plantés : alignements d'arbres et massifs plantés pour créer des zones d'ombrage et cadrer les vues depuis la RD2

3. MATERIAUX ET REVETEMENTS

Bâtiment

- Structure : ossature bois en Douglas classe 4
- Charpente : bois Douglas classe 4, assemblages traditionnels
- Couverture : toiture à deux pans en tuiles Marseille (pente 40°), tuiles agrafées selon normes vent
- Fondations : pieux et poteaux en béton, surélevés de 1,10 m par rapport au terrain naturel (sécurité PPRI, cote NGF 4,03)
- Façades : ouvertes sur deux côtés
- Rives : zinc, pour durabilité et harmonie avec le bois
- Plancher : aucun plancher, le bâtiment est traversant pour faciliter l'écoulement des crues

Aménagements extérieurs

- Revêtements de sol :
 - Conservation des zones déjà imperméabilisées (enrobé)
 - Mise en œuvre de revêtements perméables avec liant naturel en teintes beiges, afin de limiter l'impact visuel et favoriser l'infiltration
 - Création d'une noue paysagère pour infiltration des eaux pluviales (gestion intégrée GIEP)
- Plantations : palette végétale locale et adaptée aux milieux estuariens (essences endémiques, marécages et bords d'estuaire), créant des espaces de repos et d'ombrage

4. PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX ET REGLEMENTAIRES

- Implantation sur une surface déjà artificialisée, évitant l'extension de l'imperméabilisation
- Gestion des eaux pluviales par infiltration (noue paysagère et perméabilité des revêtements)
- Conformité avec les prescriptions de la loi Littoral et du PPRI (zone rouge, altitude NGF respectée)
- Respect du site Natura 2000 par une insertion paysagère sobre et adaptée

A BORDEAUX le 15/09/2025
 AGENCE METAPHORE

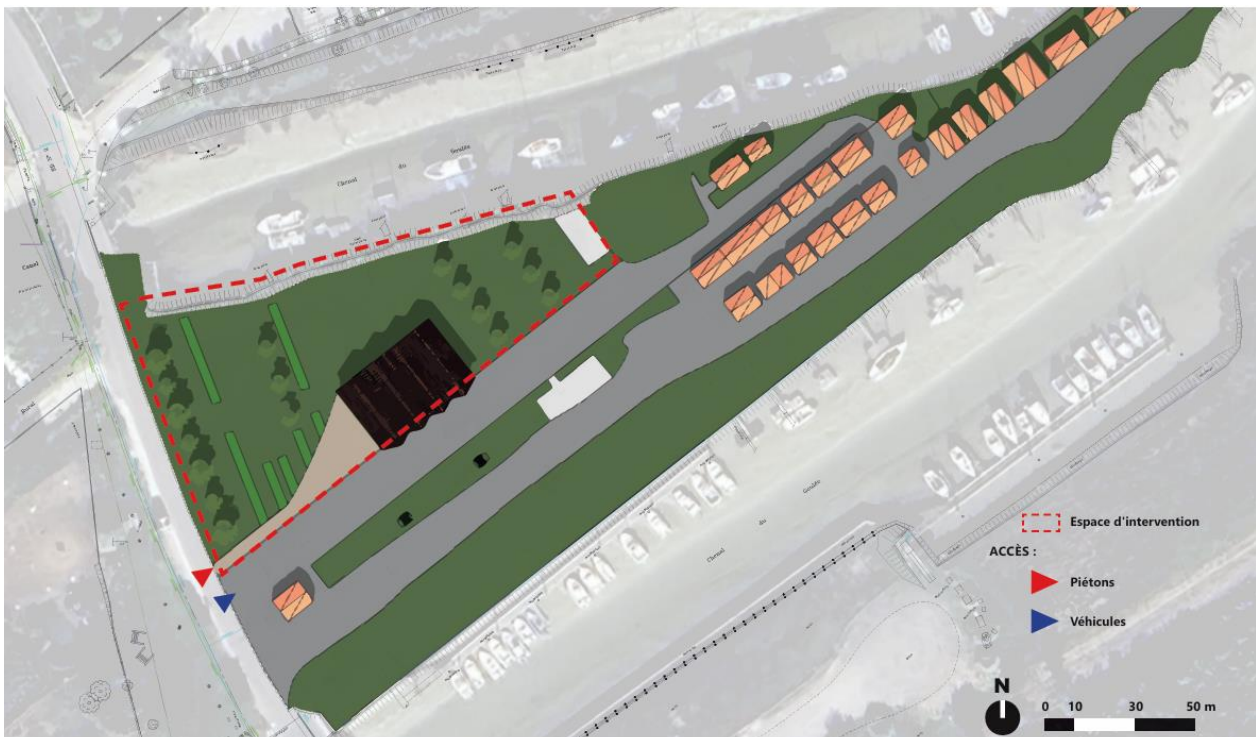
Pascal TOURATON
 Architecte DPLG



Voici les pièces graphiques de présentation du projet (extrait de PC – Agence METAPHORE – oct 2024) :

PC 2. PLAN MASSE : PROJET

1/500°



PERMIS DE CONSTRUIRE, Construction d'une Halle couverte conchylicole
 AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE+URBANISME+PAYSAGE

24-27c
 30 OCTOBRE 2024

Figure 3 : Plan masse du projet
 METAPHORE

PC 2 & 5. PLAN DE TOITURE :
1/200°



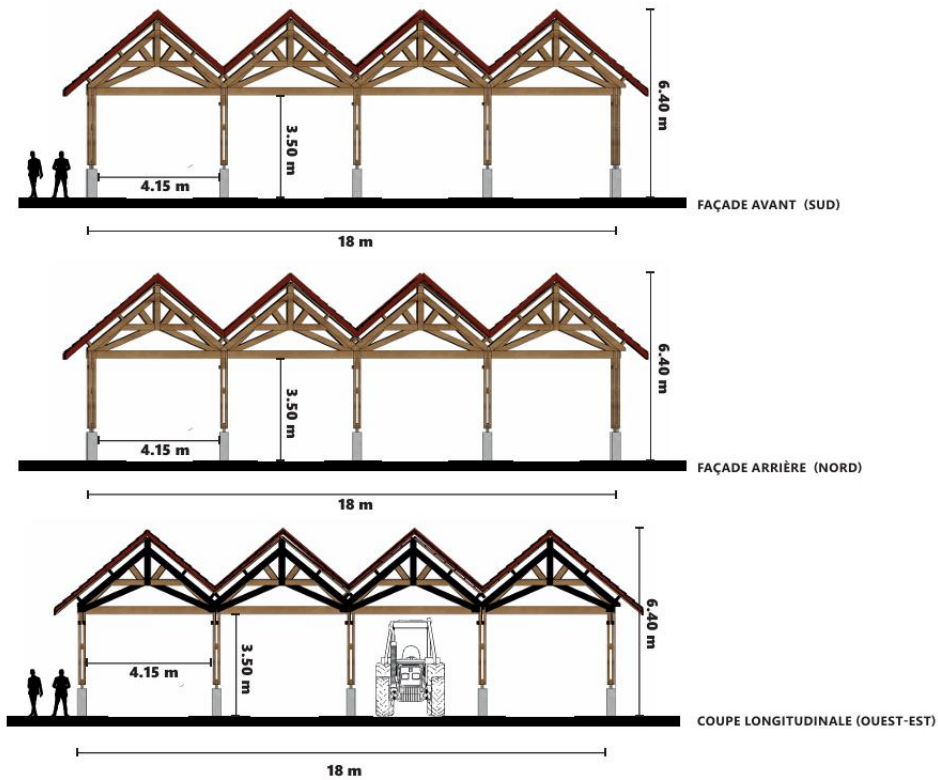
PERMIS DE CONSTRUIRE, Construction d'une Halle couverte conchylicole
AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE+URBANISME+PAYSAGE

24-27C
30 OCTOBRE 2024

Figure 4 : Plan de toiture
METAPHORE

PC 5. COUPES ET FAÇADES LONGITUDINALE

1/100°



PERMIS DE CONSTRUIRE, Construction d'une Halle couverte conchylicole
AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE+URBANISME+PAYSAGE

24-27C
30 OCTOBRE 2024

Figure 5 : Coupes et façades longitudinales
METAPHORE

PC 6. AMBIANCES PAYSAGÈRES ET ARCHITECTURALES :



PERMIS DE CONSTRUIRE, Construction d'une Halle couverte conchylicole
AGENCE METAPHORE ARCHITECTURE+URBANISME+PAYSAGE

24-27c
30 OCTOBRE 2024

Figure 6 : Ambiances paysagères et architecturales
METAPHORE

1.3 Éléments contextuels du site

1.3.1 Le zonage du document d'urbanisme en vigueur sur le site de projet

La commune de Valeyrac est actuellement régie par la carte communale. Le site de projet est concerné par le zonage UP, qui est « à destination de l'implantation et de l'aménagement d'activités liées aux activités portuaires du site » (Extrait du règlement en vigueur). La commune a toutefois lancé l'élaboration de son PLU.

1.3.2 Les contraintes réglementaires à caractère environnemental (extrait de la notice du PC - METAPHORE 2024)

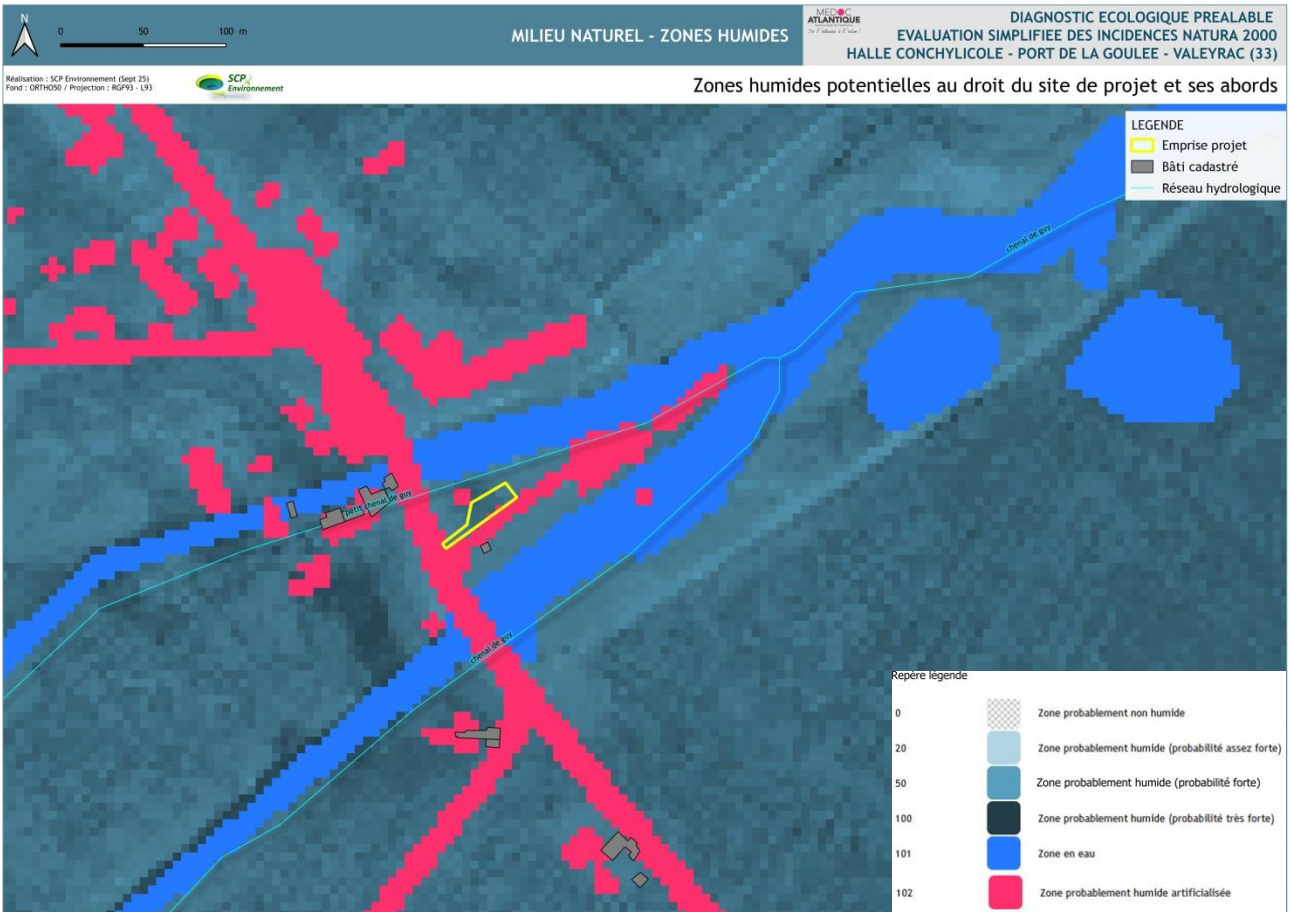
Le site du projet est concerné par les contraintes réglementaires suivantes :

- Bande des 100 m au titre de la Loi Littoral : « En application du premier alinéa de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le principe d'inconstructibilité de la bande des 100 mètres ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. L'article L. 121-17 du code de l'urbanisme soumet la réalisation de ces constructions et installations à enquête publique, réalisée selon les modalités du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. ». Le projet correspond bien à une activité nécessitant la proximité immédiate de l'eau (conchyliculture). Cette activité nécessite le déplacement et la mise en œuvre de nombreux matériels permettant la production d'huîtres et de moules. Le projet a pour vocation à abriter les « tables », les mânes et tout le matériel nécessaire à la réalisation des marées ; le tri des produits s'effectuera sur un autre site. Le projet est pensé pour pouvoir, de manière ponctuelle, abriter un véhicule agricole et des bateaux type chaland.

- Espaces Proches du Rivages (EPR) au titre de la Loi Littoral (Sources : SCoT 2022) : « *sur ces espaces, l'extension de l'urbanisation doit être limitée, justifiée et motivée. Dans les espaces proches du rivage, l'extension de l'urbanisation doit respecter un critère de fond, elle doit être limitée, et un critère de forme, elle doit être justifiée et motivée dans les documents d'Urbanisme* ». Actuellement, la commune est régie par une carte communale identifiant le site de projet en Zone UP, soit un espace réservé aux activités portuaires. Par ailleurs, le SCOT Médoc Atlantique définit le site en tant que « *Ports estuariens à conforter dans leurs fonctions aquacoles et touristiques.* » Le projet ne vise pas de densification /extension urbaine dans sa nature et sa conception. Par ailleurs il se voit justifié par les documents de planification. Enfin, l'article L.121-10 du code de l'urbanisme prévoit « *par dérogation à l'article L. 121-8, les constructions ou installations nécessaires aux activités agricoles ou forestières ou aux cultures marines peuvent être autorisées avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces opérations ne peuvent être autorisées qu'en dehors des espaces proches du rivage, à l'exception des constructions ou installations nécessaires aux cultures marines* » (extrait du Code de l'Urbanisme).
- Espaces Remarquables définis au titre de la Loi Littoral : L'article R.121-5 du code de l'urbanisme précise en alinéa « 4° : *A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes : b) Dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques* ». Le projet correspond bien à un site d'accueil des activités décrites (conchyliculture) nécessitant la proximité immédiate à l'eau.

1.3.3 Contraintes écologiques prélocalisées sur le site au titre du milieu naturel

- Le site est intégré au dispositif Natura 2000 ainsi qu'à d'autres zonages réglementaires au titre du patrimoine naturel. Une étude précise des zonages confrontés aux investigations de terrain est menée plus bas.
- La zone en projet et ses abords larges sont concernés par les milieux potentiellement humides d'après les données bibliographiques disponibles, avec un gradient de probabilité estimé assez fort à sur une échelle de probabilité assez forte à forte, d'après les données disponibles. Ce pré-repérage ne se substitue pas aux réalités de terrain que seule l'expertise à la parcelle viendra préciser. Ainsi, dans le cadre du diagnostic écologique, une campagne de prospection fine est effectuée, afin de préciser une éventuelle dynamique locale des zones humides. Cette mission spécifique vise, dans l'affirmative de la contrainte hygrophile, à préciser les contours, mais aussi la nature et le critère de définition de ces milieux, si les conditions d'observation le permettent. La détermination de ces éléments est menée conformément à l'Arrêté de 2008, modifié par celui d'octobre 2009 et au regard du protocole en vigueur précisé par la Loi sur la création de l'OFB en juillet 2019 sur la définition des zones humides (aspect alternatif flore/pédologie).
- La zone de projet est exclue de l'enveloppe territoriale des principales zones humides identifiées par le SMIDDEST au SAGE « Estuaires et milieux associés » (2010) comme illustré en suivant.



Cartographie 2 : Milieux potentiellement humides au droit de la zone d'étude et ses abords - Valeyrac
Sources : Zones Humides-probs

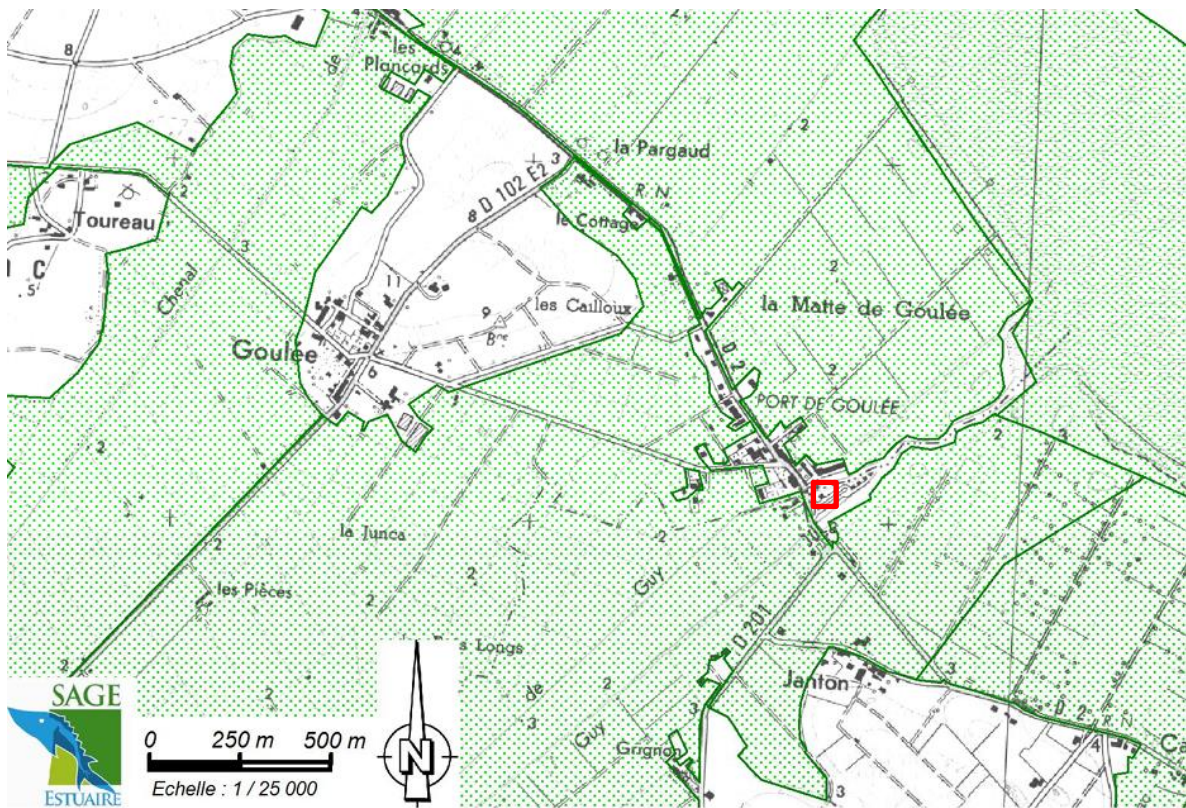


Figure 7 : Enveloppes territoriales des principales zones humides - Valeyrac
Sources : SAGE « Estuaires et milieux associés »- SMIDDEST (03/2010)- planche 19

1.3.4 Réseau hydrologique

Dans la recherche d'éventuels secteurs hygrophiles en lien avec le réseau hydrographique, les données du SIGES Aquitaine (BD Carthage – 2017) ont été consultées, pour y distinguer les linéaires référencés autour de la zone d'étude. On constate que le site en projet est ceinturé au nord et au sud par 2 linéaires soit :

- Le Chenal de Guy (S1010500), s'écoulant sur environ 23 km du sud (Lesparre) vers le nord-est (Valeyrac) et se jette dans l'estuaire de la Gironde. Ce linéaire est distingué au titre des cours d'eau en très bon état sur sa partie amont (Le « Zic » ou « Maillade »). Ce n'est pas le cas sur la partie aval qui concerne les abords du projet ;
- Le Petit Chenal de Guy (S1010532), s'écoulant sur environ 15 km sur un axe sud-ouest (Queyrac) / nord-est (Valeyrac) et se jette dans le Chenal de Guy avant son exutoire au niveau de l'estuaire de la Gironde. Ce linéaire n'est pas distingué au titre des réservoirs biologiques, ni des cours d'eau en très bon état.

Ces 2 linéaires longent le site de projet avant leur confluence et sont localisés précisément comme suit :



Figure 8 : Réseau hydrologique autour de la zone d'étude - Valeyrac
Sources : SIGES Aquitaine

Ne sont pas considérés sur cette cartographie, les fossés de récupération des eaux pluviales notamment. Ces linéaires fonctionnels, en bord de chaussée, sont reportés, le cas échéant, sur la cartographie des habitats de la zone d'étude (Cartographie 8).

2. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DE PORTEE ECOLOGIQUE

2.1 Zonage d'inventaires scientifiques et réglementaires

Dans un souci de prise en compte des éventuelles connexions entre les milieux et les peuplements faunistiques en particulier, les données bibliographiques ont été récoltées dans les 5 km autour de l'emprise

du projet à l'étude. On observe que le site en projet est intercepté par plusieurs périmètres de portée écologique.

Dans un contexte écologique global riche et s'étendant sur de larges périmètres, on retient **8 zonages** de portée écologique, réglementaire ou suscitant un principe de Charte, dont les espèces sont susceptibles d'interférer avec le site d'étude. Ils sont distribués comme suit :

CODE	DESIGNATION SITE	SUPERFICIE	DISTANCE EMPRISE
Réseau Natura 2000 - ZPS			
FR7210065	Marais du Nord Médoc	23 987 ha	inclus
Réseau Natura 2000 - ZSC			
FR7200680	Marais du Bas Médoc	11 463 ha	inclus
FR7200677	Estuaire de la Gironde	61 080 ha	580 m
ZNIEFF de type I			
720002391	Marais de Condissas et de Begadanet	191 ha	3 040 m
ZNIEFF de type II			
720013624	Estuaire de la Gironde	59 660 ha	70 m
720002378	Marais du Bas Médoc	11 260 ha	115 m
PNR			
FR8000055	Parc Naturel Régional du Médoc	238 525 ha	inclus
PNM			
FR9100007	Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	651 560 ha	830 m

Leur localisation est présentée en suivant (Cartographie 3, Cartographie 4, Cartographie 5), ainsi que les éléments majeurs justifiant leur désignation. Ces données constituent le porter à connaissance nécessaire dans le cadre d'une évaluation correcte des éventuelles interactions des sites avec le fonctionnement du terrain d'étude et de l'analyse des enjeux.

2.1.1 Le dispositif Natura 2000

L'Union Européenne s'est engagée, par la mise en place du réseau Natura 2000, dans la préservation des habitats naturels remarquables et des espèces végétales et animales associées, en prenant deux directives :

- la Directive « Oiseaux » en 1979, révisée en 2009 ;
- la Directive « Habitats-Faune-Flore » en 1992.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseau » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales, qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux ou certaines ZNIEFF à caractère avifaunistique, et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (issues des ZNIEFF), futures Zones Spéciales de Conservation.

	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique
ZSC	FR7210065	Marais du Nord Médoc	23 987 ha	inclus	Le site correspond à une chaîne de marais intérieurs bordant l'estuaire. Il compose des milieux de marais arrière-dunaires, des prairies humides, des mattes (zones en bord d'estuaire) et marais maritimes de l'anse du Verdon. La particularité de ce site réside dans la configuration et le fonctionnement hydrauliques dépendant des activités et des aménagements humains. L'intérêt pour l'avifaune y est majeur en tant que site de nidification, mais aussi de halte et hivernage, de par sa position sur l'un des principaux axes migratoires de l'ouest européen. Le site a retenu 83 espèces déterminantes à la désignation de la ZPS, avec une forte part des cortèges relevant des milieux boisés et des landes, dont la Pie-grièche écorcheur, la Fauvette

Z	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique								
						pitchou, la Bécasse des bois..., et de nombreuses espèces des milieux humides à aquatiques : Gorgebleue à miroir, Martin-pêcheur, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Foulque macroule,... Les rapaces y sont également fortement représentés : Busard cendré, Circaète Jean le Blanc, Busard St-Martin, Milan noir, Bondrée apivore,...							
					A	R	O	P	E	M	B	H	
							83						

A : Amphibiens / R : Reptiles / O : Oiseaux / P : Poissons / E : Entomofaune / M : Mammifères / B : Phanérogames / H : Habitats prioritaires (* : déterminants)

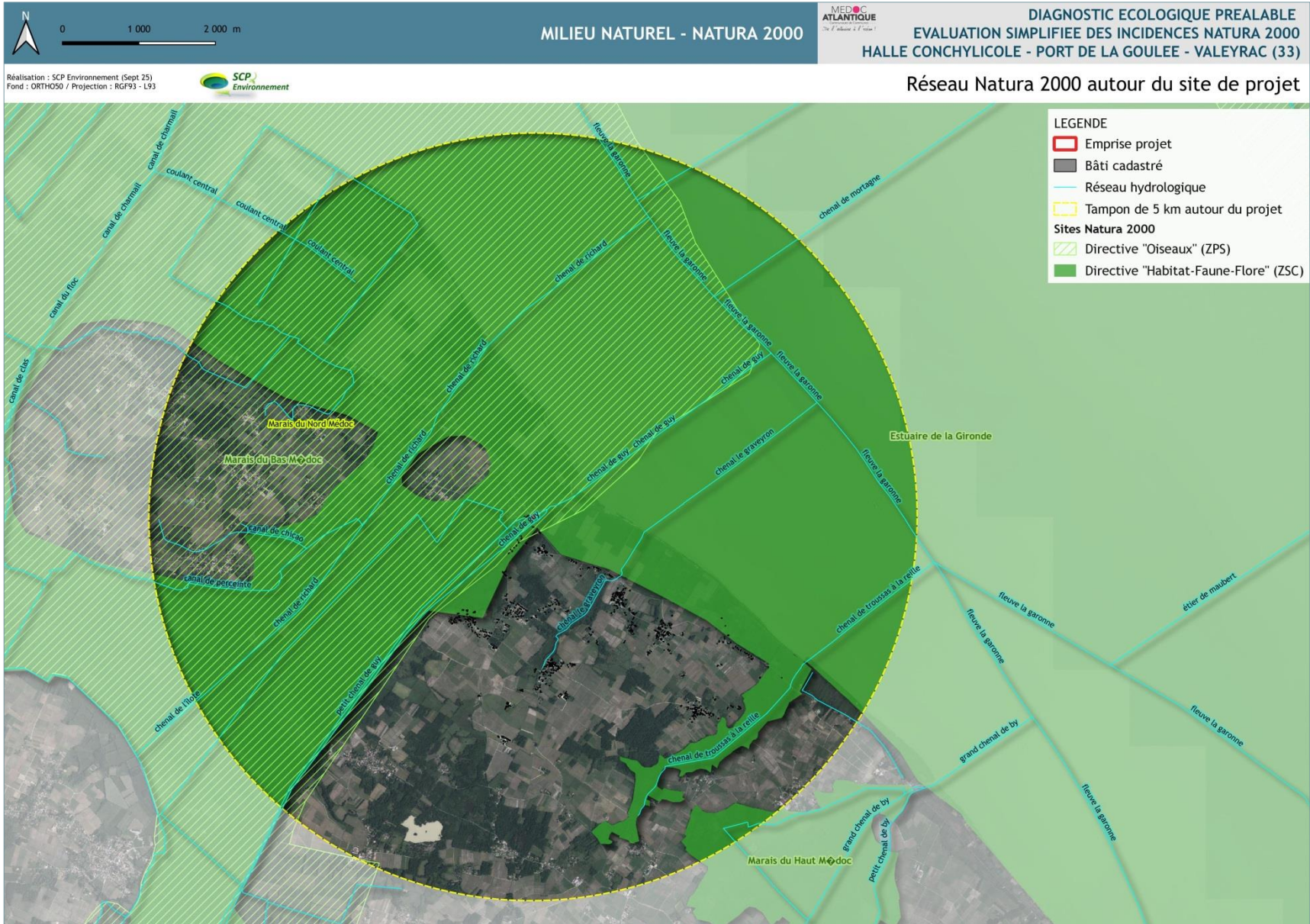
ZPS	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique								
		FR7200680	Marais du Bas Médoc	11 463 ha	inclus	Ce SIC correspond à une chaîne de marais arrière-dunaires d'affinité tourbeuse, fluviatile ou fluviomarine, offrant une importante diversité d'habitats humides. Ainsi, la majeure partie de l'espace est composée de prairies humides générées par l'agriculture et les activités humaines liées à l'eau.							
					A	R	O	P	E	M	B	H	
						1		1	4	2	1	17	(*3)
	FR7200677	Estuaire de la Gironde	61 080 ha	580 m	L'estuaire de la Gironde constitue un site fondamental pour les poissons migrateurs qui marquent l'aspect principal de la désignation du site. La partie estuarienne est structurée par les aménagements humains liés aux pôles portuaires locaux, du Verdon jusqu'à Bordeaux. Les chenaux de navigation participent au fonctionnement global de l'estuaire et du système hydraulique.								
					A	R	O	P	E	M	B	H	
								6			1	7	

A : Amphibiens / R : Reptiles / O : Oiseaux / P : Poissons / E : Entomofaune / M : Mammifères / B : Phanérogames / H : Habitats prioritaires (* : déterminants)

Sont listées en suivant, les espèces déterminantes à la désignation des périmètres Natura 2000 situés dans les 5 km autour du terrain en projet, afin d'estimer les possibilités d'accueil au droit de la zone d'étude, au regard des habitats disponibles *a priori* et des exigences des espèces pointées (faune / flore) :

Tableau 1 : Synthèse des espèces à enjeu des zonages Natura 2000 et potentiellement présentes autour du projet - Valeyrac

Espèce	Habitats naturels	Potentialités d'accueil sur le site d'étude et abords : Présence des habitats naturels favorables
Loutre d'Europe / Vison d'Europe	Boisements de bourrelet, boisements inondables, ruisseaux, rivière, bras morts, étangs, prairies, landes, friches, végétation d'hélophytes	Absence des habitats favorables aux espèces visées.
Cistude d'Europe	Eau stagnantes, prairies, landes, friches, berges, végétations d'hélophytes	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Agrion de Mercure	Cours d'eau de faible débit, ripisylve d'hélophytes	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Cuivré des marais Damier de la Succise	Cariçaies Lisières forestières	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Coléoptères saproxylophages (Lucane Cerf-volant / Grand Capricorne)	Bois morts, sénescents	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Lamproie de planer Lamproie fluviatile Lamproie marine / Alose feinte / Grande Alose / Esturgeon d'Europe / Saumon atlantique	Cours d'eau	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Avifaune des milieux boisés et des landes (Pie-grièche écorcheur, la Fauvette pitchou, la Bécasse des bois,)	Landes arbustives, landes basses	Absence des habitats favorables à l'espèce visée.
Avifaune des milieux humides à aquatiques (Gorgebleue à miroir, Martin-pêcheur, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Foulque macroule)	Marais, plans d'eau, cours d'eau, prairies humides, vasières	Habitats présents en abords : vasières (estran), cours d'eau



Cartographie 3 : Réseau Natura 2000 autour du projet - Valeyrac
Sources : INPN

2.1.2 Les ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

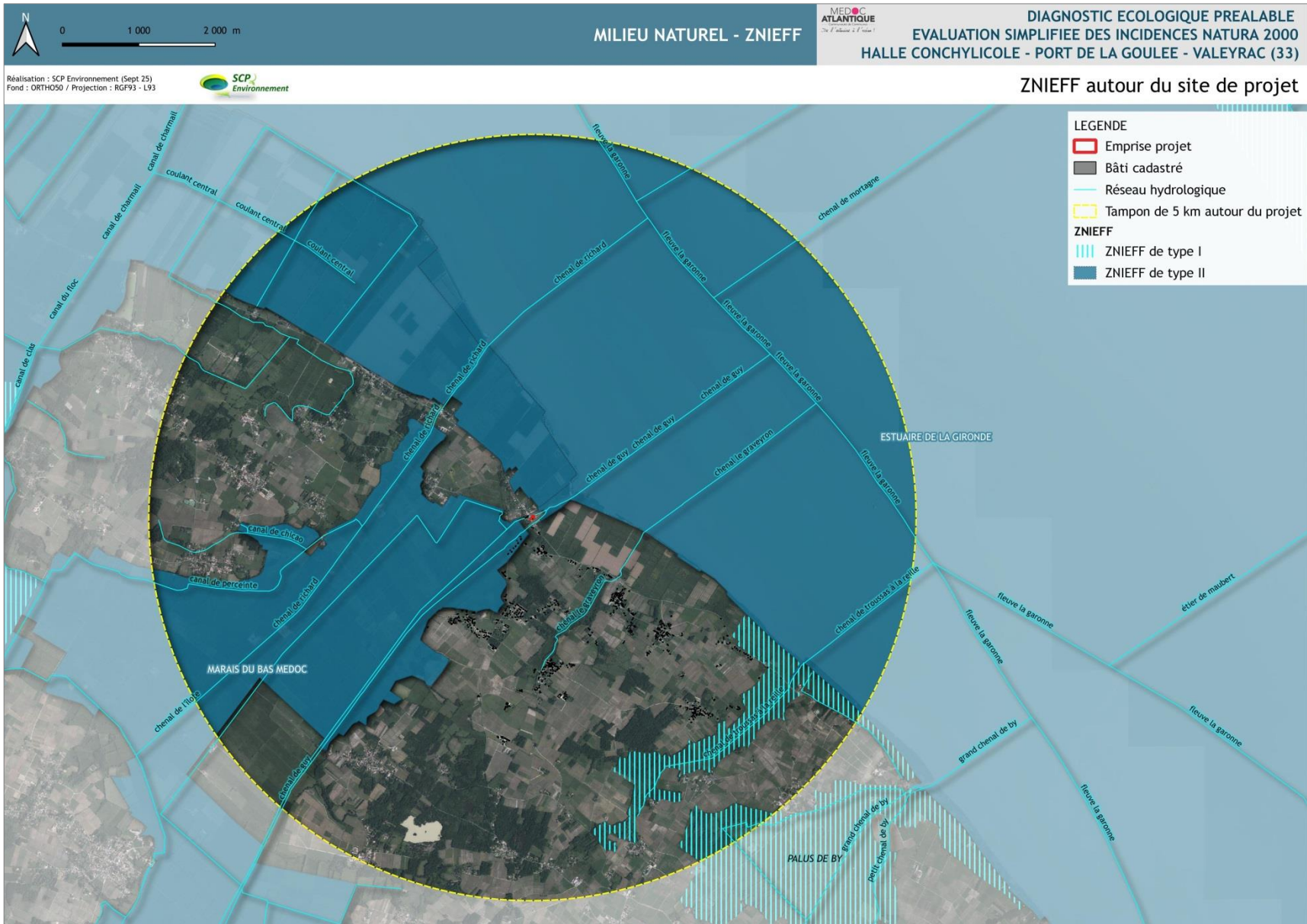
On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

ZNIEFF I	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique							
	720002391	Marais de Condissas et de Begadanet	191 ha	3 040 m	Aucune donnée disponible							
					A	R	O	P	E	M	B	H

ZNIEFF II	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique							
	720013624	Estuaire de la Gironde	59 660 ha	70 m	L'estuaire de la Gironde compose un milieu d'exception, dont les richesses intrinsèque ou à la base d'une production biologique majeure dépassent ses limites, via les chaînes trophiques supérieures. La faune relève d'espèces emblématiques sur le plan piscicole, avec des cortèges migrateurs majeurs au niveau mondial notamment pour les conditions de développement des populations. Le site est sur un axe migratoire aviaire essentiel, à l'interface de milieux de valeur biologique remarquable pour l'hivernage, les haies migratoires et la reproduction. La flore est également rare et d'une grande richesse sur les bords de l'estuaire, mais aussi sur les îles.							
					A	R	O	P	E	M	B	H
					1		10	8		1	17	12
720002378	Marais du Bas Médoc	11 260 ha	115 m	Cette vaste zone de marais, intégrant palus et mattes, accueille une avifaune abondante et diversifiée. La présence de chenaux et de bassins piscicoles abandonnés est favorable à l'installation d'espèces rares de la flore, mais aussi de l'herpétofaune et mammofaune patrimoniales								
					A	R	O	P	E	M	B	H
					2	1	5			2	6	5

A : Amphibiens / R : Reptiles / O : Oiseaux / P : Poissons / E : Entomofaune / M : Mammifères / B : Phanérogames / H : Habitats déterminants



Cartographie 4 : ZNIEFF autour du projet - Valeyrac

Sources : INPN

2.1.3 Autres zonages de portée écologique

On compte 2 autres types de périmètres dans les 5 km autour de la zone d'étude, relatifs aux Parcs Naturels (régionaux ou marins), comme suit :

	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Contexte et intérêt écologique
PNR	FR8000055	PNR du Médoc	238 525 ha	inclus	<p>Pour une durée de 15 ans, le PNR Médoc a établi un projet concerté pour impulser le développement de son territoire. Ainsi, sont établis des objectifs et des actions à mener consignés dans une Charte qui sera la feuille de route du PNR pendant 15 ans. Sans pouvoir réglementaire, le périmètre intègre l'ensemble des richesses écologiques du territoire à mettre en valeur lors des actions de développement économique et social.</p>
PNM	FR9100007	Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	651 560 ha	830 m	<p>Le Parc naturel marin est une aire marine protégée. Il permet d'assurer une gestion cohérente d'un vaste espace maritime, en intégrant l'ensemble des politiques publiques visant la préservation de la biodiversité et en associant de nombreux acteurs. Les habitats variés (côtes sableuses, estrans rocheux, vastes vasières...) sont des lieux d'alimentation, de frayère et de nurserie essentiels pour de nombreuses espèces. Couloir de migration des poissons amphihalins (Anguille, Esturgeon...), le Parc est également un carrefour ornithologique d'importance internationale. Il est piloté par un plan de gestion.</p> <p>Cette structure a pour ambition de contribuer à l'atteinte de 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la connaissance du milieu marin ; • la protection du milieu marin ; • le développement durable des activités liées à la mer.



Cartographie 5 : Autres zonages de portée écologique autour du projet - Valeyrac

Sources : INPN

2.2 Synthèse des zonages et lien écologique avec le site en projet

L'analyse des zonages écologiques inclus aux 5 km autour du site en projet met en avant un contexte écologique très marqué, mêlant des périmètres de surfaces notables ou organisées en continuité sur une logique de superposition des zonages, qui vient soutenir leur intérêt intrinsèque et cumulé (ZNIEFF / Natura 2000 / autres zonages). Ces milieux sont relatifs essentiellement aux habitats lacustres à humides, avec des formations de prairies et boisements hygrophiles autour de canaux d'envergure. L'influence littorale reste majeure, avec des richesses complémentaires qui viennent accroître les richesses écologiques lorsque les milieux se rencontrent. L'attrait pour les oiseaux y est largement vérifié, ainsi que pour certaines espèces inféodées aux zones humides à aquatiques (avec un gradient d'eaux douces à salées). Les espèces listées sont alors directement liées à ces biotopes, soit une diversité et un enjeu patrimonial tout à fait majeurs.

On note que 2 zonages d'envergure interceptent le site de projet et ses abords larges, soit les milieux relatifs aux marais Nord Médoc et Bas Médoc distingués au dispositif Natura 2000. A priori, le site de projet ne correspond pas à un biotope notable pour le fonctionnement et les espèces désignées déterminantes aux 2 zonages (ZPS et ZSC) dans ses limites strictes. Toutefois, il marque l'interface des milieux d'eau battus par les marées et des milieux terrestres de faible intérêt de par leur usage actuel et leur artificialisation.

Ainsi, au regard de la nature des milieux et des espèces décrites aux zonages, une attention sera néanmoins portée lors des investigations de terrain sur les cortèges faunistiques d'écologie peu à faiblement exigeante, afin d'estimer les possibilités de fréquentation du site et ses abords connectés par d'éventuelles espèces à enjeux, mais aussi d'échanges entre noyaux de populations et présence de corridors secondaires éventuels (via les trames vertes et bleues éventuelles). Les potentialités d'accueil et éventuelles connexions entre les sites d'intérêt répertoriés et dans l'emprise même du projet (paramètres biotiques) seront pointées et évaluées, notamment au regard des possibilités d'interactions entre les espèces et les espaces, même si celles-ci sont estimées faibles, en considérant :

- les formations biotopiques pointées dans les zonages et celles suspectées sur le terrain de Valeyrac ;
- la surface du terrain de faible envergure et son caractère isolé des grands biotopes par la RD2 notamment, peu favorables à la constitution d'une zone d'accueil pérenne et fonctionnelle ;
- les usages actuels peu compatibles avec les espèces potentielles (dérangement).

La confrontation des données de terrain avec l'analyse bibliographique des zonages à échelle large définira les éventuelles similitudes (habitats, espèces, fonctions écosystémiques), ainsi que le risque d'incidences préalable lié au projet de construction d'une halle conchylicole sur 200 m² du site de Valeyrac, sur ces espaces distingués pour leurs qualités écologiques et leur dynamique biologique.

A ce stade, voici les principales potentialités de liens écologiques pressenties entre les zonages interceptés par le tampon de 5 km et le site de projet (Réseau Natura 2000 / ZNIEFF) :

	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Lien écologique pressenti avec le site de projet
ZSC	FR7210065	Marais du Nord Médoc	23 987 ha	inclus	Absence de similitude sur les habitats et les conditions d'accueil des espèces déterminantes de la ZSC. Potentialités d'utilisation de l'emprise d'étude par les populations déterminantes de la ZSC estimées quasi nulles. <i>Absence d'enjeu sur les habitats et espèces déterminants de la ZSC, à ce stade.</i>

	Identifiant	Désignation	Superficie	Distance au site	Lien écologique pressenti avec le site de projet
ZPS	FR7200680	Marais du Bas Médoc	11 463 ha	inclus	Absence de similitude sur les habitats et les conditions d'accueil des espèces déterminantes de la ZPS. Potentialités d'utilisation de l'emprise d'étude par les populations déterminantes de la ZPS estimées nulles. <i>Absence d'enjeu sur les espèces déterminantes de la ZPS, à ce stade.</i>
	FR7200677	Estuaire de la Gironde	61 080 ha	580 m	Absence de similitude sur les habitats et les conditions d'accueil des espèces déterminantes de la ZPS. Distances et obstacles / zones tampon entre les 2 périmètres limitant les potentialités d'utilisation de l'emprise d'étude par les populations déterminantes de la ZPS. <i>Absence d'enjeu sur les espèces déterminantes de la ZPS, à ce stade.</i>

3. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

3.1 Méthodologies

3.1.1 Définition des zones d'influence estimées du projet sur l'environnement et aires d'étude

Au regard de l'envergure très faible du terrain de projet et de la nature de l'aménagement envisagé, la définition des zones d'influence estimées du projet sur l'environnement du site est précisée comme suit :

- **Zone d'influence immédiate** (périmétrage jaune en pointillé) : Tampon d'un rayon de 50 m autour de la parcelle du projet. Aire pouvant être affectée par les effets des travaux (vibrations, poussières, nuisances sonores et visuelles) et de certaines opérations en phase d'exploitation de manière modérée à forte (en fonction du contexte environnant et de la présence de zones urbanisées / écrans végétaux) ;
- **Zone d'influence rapprochée** (périmétrage rose en pointillé) : Tampon d'un rayon de 100 m autour du site de projet. Aire dans laquelle les opérations les plus nuisantes (sonores, poussières) peuvent être perçues de manière faible à modérée (en fonction du contexte environnant et de la présence de zones urbanisées / écrans végétaux) ;
- **Zone d'influence éloignée** (périmétrage vert en pointillé) : Tampon de 250 m autour du site de projet. Aire dans laquelle les opérations les plus nuisantes (sonores, poussières) peuvent être perçues de manière très faible (en fonction du contexte environnant et de la présence de zones urbanisées / écrans végétaux).

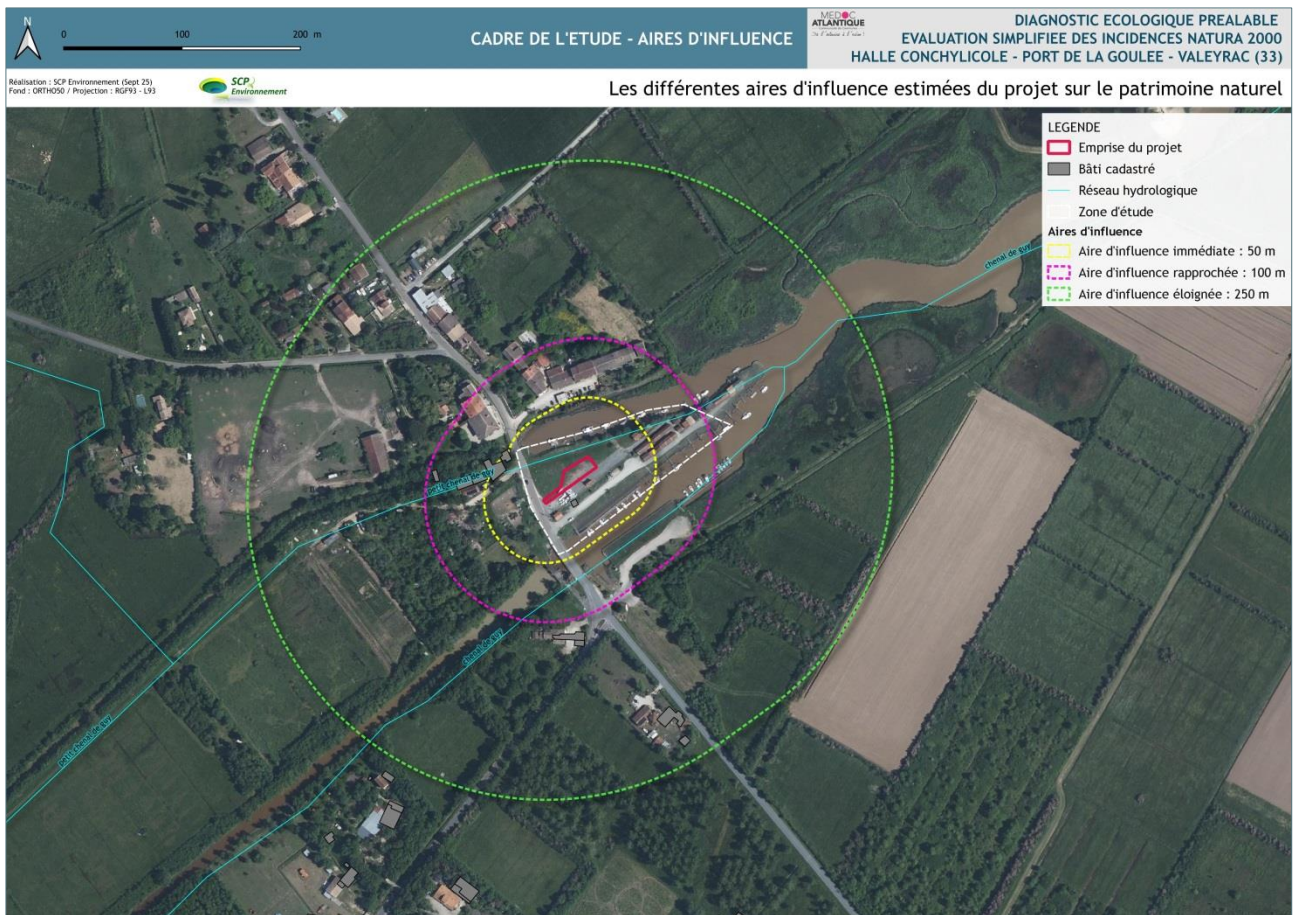
Au préalable, les données disponibles autour du site de projet sont étudiées et synthétisées comme suit :

- **La zone de collecte bibliographique** : Synthèse des données disponibles récentes (< 5 ans) issues de la banque de données FAUNA et figurant dans la maille 5 km x 5 km dans laquelle le site de projet s'inscrit. Collecte des espèces protégées et de statut de conservation défavorable (NT à **CR**) ;

Lors des prospections et si les accès le permettent, une aire élargie basée sur des unités écologiques cohérentes est retenue pour mener les inventaires et l'étude des fonctionnalités écologiques. Elle est définie comme suit :

- **La zone d'étude** (périmétrage blanc en pointillé) : Rayon potentiellement irrégulier autour de l'emprise projet, permettant d'appréhender la dynamique biologique et fonctionnelle du site en intégrant les continuités typologiques, les habitats d'espèces et corridors éventuels. Le tissu urbain et l'accessibilité peuvent venir interrompre ce périmètre adapté selon le contexte. Il s'agit d'observer au-delà des limites du projet, l'activité biologique et fonctionnelle afin de situer au mieux les interactions biologiques entre le site de projet et ses abords.

La cartographie ci-dessous visualise les différents périmètres intégrés à la présente étude :



Cartographie 6 : Définition des différentes aires d'influence estimées du projet sur son environnement

3.1.2 Calendrier des prospections

Le calendrier intègre les prospections menées en mars et juin, permettant de situer la pression d'inventaires globale appliquée dans le cadre des études écologiques sur le site de projet. Les observateurs sont listés selon les études menées :

Taxon / Groupes	Date	Ensoleillement	Pluie	Vent	T° moy C	Observateurs
<ul style="list-style-type: none"> Habitats humides Flore de zone humide Sondages pédologiques 	11/03/2025	Soleil + nuages	non	Faible à modéré	18°	Aurore AZCONAGA SCP Environnement
<ul style="list-style-type: none"> Oiseaux Mammifères Amphibiens / Reptiles Entomofaune Flore 	30/06/2025	Soleil	non	Modéré	30°	

Au total, 2 sessions de terrain ont été allouées à l'étude préalable, permettant de cibler les enjeux principaux et les potentialités du site et ses abords immédiats.

3.1.3 Définition des habitats écologiques

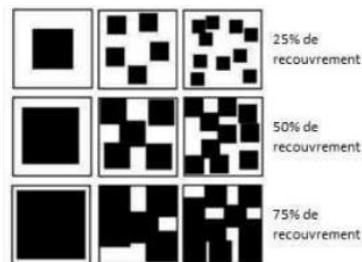
Les expertises menées sur la période pré-vernale et estivale ont permis de définir les habitats écologiques du site de projet et ses abords immédiats. L'étude des habitats privilégie l'approche phytosociologique, à savoir la caractérisation des unités écologiques à partir des cortèges floristiques et des associations végétales présentes dans des unités cohérentes.

Les prospections ont été menées en parcourant l'entièreté de la zone d'étude (site de projet + aire élargie selon les possibilités d'accès) afin de relever la totalité des unités écologiques cohérentes formant des habitats naturels ou artificiels. A partir des cortèges, chaque unité est rattachée à une formation définie dans le système phytosociologique français, puis au code correspondant à la typologie des habitats CORINE BIOTOPE et EUNIS. Les micro-habitats sont intégrés à ce protocole dès lors qu'ils représentent un intérêt et une surface fonctionnelle dans l'étude.

L'ensemble des données collectées sur le terrain par GPS et retranscription papier est reporté dans l'outil cartographique géoréférencé QGIS, avec des tables attributaires dédiées et les plus détaillées possibles pour la suite des études.

3.1.4 Inventaires floristiques

L'inventaire floristique s'est appuyé sur données consultées (espèces patrimoniales d'enjeu NT à CR, espèces protégées, PEE) auprès du site de l'OBV NA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle Aquitaine). Cette démarche permet de situer les éventuels enjeux connus



coefficient	taux de recouvrement
r	espèce très rare et recouvrement très faible
+	espèce rare et recouvrement < 1%
1	1 - 5%
2	5 - 25%
3	25 - 50%
4	50 - 75%
5	> 75%

dans la maille interceptant la parcelle et ses abords, afin de les rechercher plus spécifiquement sur le terrain et les compléter le cas échéant. L'inventaire est réalisé en parcourant l'ensemble des habitats du site et abords en période favorable, soit la période pré-vernale et vernale pour couvrir une floraison large de la plupart des espèces. L'ensemble des espèces est noté de manière la plus exhaustive afin de définir les cortèges et unités typologiques, mais les espèces protégées et à enjeu de conservation sont prioritairement recherchées. Les PEE (Plantes exotiques envahissantes) sont également recherchées et pointées au GPS (pieds, stations). Le taux de recouvrement des espèces est défini par habitat sur site, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet (1934) ci-dessus.

3.1.5 Définition des zones humides

Les investigations de terrain ont permis de statuer sur le paramètre hygrophile des formations incluses au site de projet, dans tout ou partie de leur périmètre. Nous avons mené 2 types d'investigations à cette fin :

- L'étude de la végétation ;
- Sondages pédologiques à la tarière à main et interprétation selon le référentiel GEPPA.

Flore

Ce critère a été étudié lors des expertises floristiques en mars 2025, afin de disposer des principaux indices de floraison, notamment sur les espèces dont l'identification en période végétative n'est pas indiquée pour une bonne fiabilité.

L'identification et la délimitation des éventuelles zones humides sont effectuées selon les critères définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et par la loi portant création de l'Office Français de la Biodiversité du 26 juillet 2019.

Les espèces dominantes sont relevées pour chaque habitat : il s'agit des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate concernée. Lorsque le recouvrement d'une espèce est supérieur ou égal à 20%, elle est également intégrée parmi les espèces dominantes même si ces dernières représentent déjà 50% du total de recouvrement. Sur le terrain, les espèces végétales indicatrices de zone humide (espèces inscrites à l'annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009) sont recherchées, estimées dans leur recouvrement / abondance et pointées au GPS. Si ces dernières

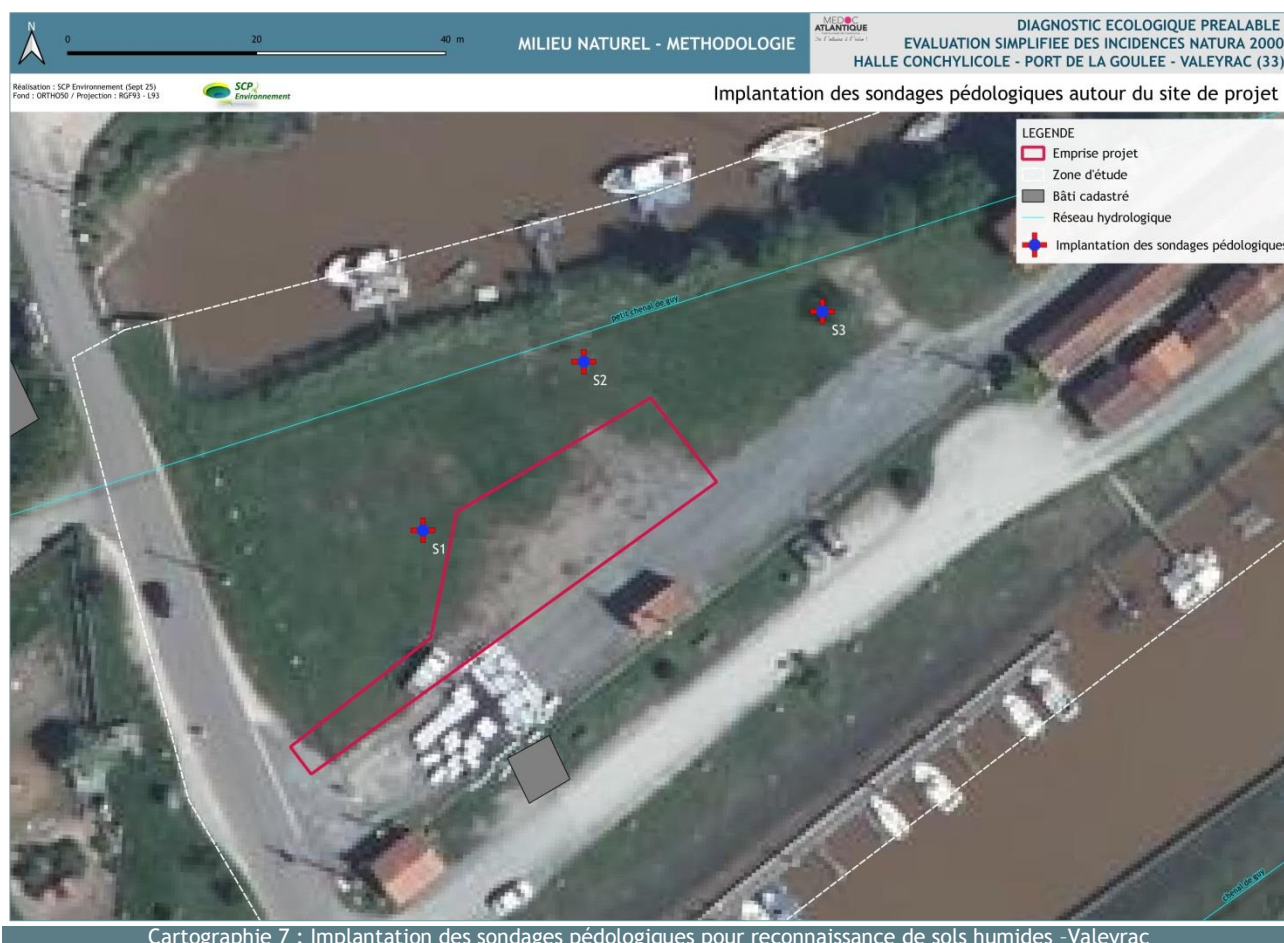
sont supérieures ou égales à 50% des espèces dominantes, cet habitat est considéré règlementairement humide. Les espèces dont le recouvrement est inférieur à 5% ne sont pas comptabilisées lors de la définition des espèces dominantes en raison de leur faible pouvoir indicateur pour ce critère.

Pédologie

Une campagne pédologique a été menée dans le cadre du projet, en mars 2025, afin de restituer des résultats d'investigations dans les périodes favorables à la recherche de traits d'hydromorphie, soit en début de printemps. Nous avons réalisé et analysé 3 sondages pédologiques sur la journée du 11 mars. Le plan d'implantation a intégré la disposition pressentie du projet, la dynamique naturelle du site, la répartition des essences végétales pour compléter les données récoltées et statuer sur le caractère hygrophile ou non des différents milieux. Le revêtement actuel de l'emprise du projet, un enrobé, nous a contraint à reporter les sondages sur les abords enherbés et pénétrables avec une tarière à main. Le site ne présente pas de décrochement topographique. La pression des sondages a été opérée au regard :

- de la surface prospectée et de l'emprise projetée des aménagements (environ 200 m² de projet) ;
- des données géologiques (BRGM) ;
- de la prise en compte des habitats dominants, représentés dans les implantations ;
- de la présence de chenaux drainants à proximité immédiate du site d'étude.

Le protocole mis en avant sur le terrain est jugé représentatif des réalités pédologiques du site. La figure ci-après expose la localisation des sondages étudiés, en fonction des tendances humides définies en amont de la campagne de sondages :



3.1.6 Méthodologie appliquée à la lecture des sondages

Une description des coupes pédologiques a été effectuée systématiquement, afin d'identifier les éventuels indices caractéristiques de la zone humide. Les sondages sont réalisés avec une tarière à main et ont pu être menés sur une profondeur globale de **50 cm**, avec des refus généralement liés aux matériaux de remblais compacts mêlés aux graves, contraignant l'arrêt voire le report des sondages lorsque cela était possible et pertinent.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'**horizons histiques** (débris végétaux à décomposition lente) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de **traits réductiques** (coloration verdâtre/bleuâtre) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de **traits rédoxiques** (tâches rouilles) débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de **traits rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

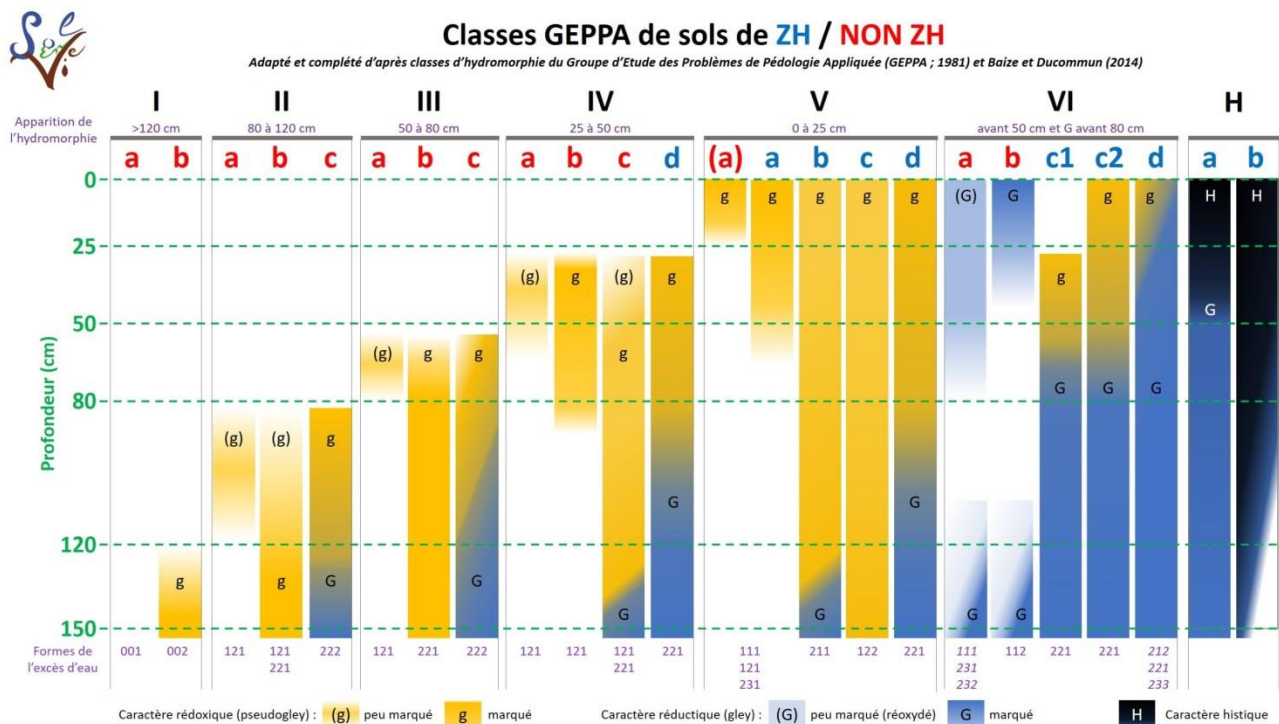


Figure 9 : Référentiel GEPPA

Sources : SOLENVIE

Si les caractéristiques sont présentes (de la classe IVd à H), le sol peut être considéré comme sol de zone humide sur le critère pédologique. L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année, en conditions favorables (*en dehors des périodes de sécheresse / précipitations importantes*), mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain, la réalité des excès d'eau dans les sols. Ainsi, l'expertise sur le site de Valeyrac a été effectuée *en période favorable* à une bonne observation des réalités pédologiques, sans événement pluvieux notable dans les 10 jours précédents notre passage (3.2 mm – Sources : infoclimat.fr).

3.1.7 Inventaires faunistiques

Les différents sont étudiés selon les protocoles définis en dessous :

Avifaune

Nous effectuons un inventaire des oiseaux nicheurs, basé sur la méthode des suivis "EPOC" (Estimation des Populations d'Oiseaux Communs / MNHN) :

- Des points d'écoute sont menés en période printanière avec observations des individus et de leurs comportements afin de définir leur statut nicheur (possible, probable, certain) ;

Les oiseaux sont appréhendés dans leur comportement et leur utilisation du site, notamment sur les possibilités ou observations d'indices de nidification, au regard du code atlas développé par la LPO (issu du portail Faune Aquitaine) :

Explication des valeurs du code d'atlas :	
Nidification possible	
2	Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
3	Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification en période de reproduction
Nidification probable	
4	Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre
6	Comportement nuptial: parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
9	Preuve physiologique: plaque incubatrice très vascularisée ou oeuf présent dans l'oviducte (observation uniquement sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid; forage d'une cavité (pics)
Nidification certaine	
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'oeufs de la présente saison
13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
15	Adulte transportant un sac fécal
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
17	Coquilles d'oeufs éclos
18	Nid vu avec un adulte couvant
19	Nid contenant des oeufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Herpétofaune

- Amphibiens

Aucun point d'eau favorable (ruisseau / fossé, mares) n'est présent lors de nos passages, les seuls linéaires étant les chenaux soumis aux marées. On suspecte alors peu de possibilité de reproduction / ponte et développement larvaire d'amphibiens au sein du site et ses abords. Les éventuels individus en phase terrestre sont notés à vue dans les différents habitats potentiellement favorables.

- Reptiles

Pour un inventaire des espèces de reptiles présents sur le site, seules des prospections à vue alimentent l'inventaire.

Mammofaune

L'inventaire des mammifères est réalisé par la recherche d'indices de présence (crottes, empreintes, terriers, sentes de passage,...) au sein du site d'étude. Des observations directes d'individus peuvent survenir et sont automatiquement pointées au GPS et notées avec précision.

Chiroptères

- Recherche visuelle

Un relevé des habitats favorables (terrain de chasse, corridor de déplacement, etc.) et la recherche d'arbres favorables susceptibles d'accueillir des individus voire une colonie sont recherchés sur l'ensemble du site, en présence d'arbres dont il s'agit d'identifier la qualité du potentiel d'accueil. Pour ce faire, la zone d'étude est parcourue et les éventuels arbres jugés favorables (présence de branches cassées, cavité, écorces décollées, diverses anfractuosités visibles depuis le sol uniquement) sont pointés à l'aide d'un GPS.

Rhopalocères

Inventaire des papillons diurnes (Rhopalocères et Hétérocères diurnes) selon la méthode des transects (méthode de suivi des milieux ouverts par les rhopalocères / protocole utilisé dans les réserves naturelles et protocole STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) / MNHN).

Cette méthode consiste à réaliser le décompte des imagos (adultes volants) dans une bande de 5 m de part et d'autre d'un transect défini. Ce transect est découpé en sections correspondant aux différents habitats :

- Des sections de longueur adaptée au terrain sont effectuées dans les différents ensembles écologiques du site ;
- L'identification se fait à vue, aux jumelles, par photos ou par capture selon le degré de difficulté de détermination des espèces. La progression doit être régulière et tenir compte du temps nécessaire à l'identification ;
- Les relevés doivent être réalisés dans des conditions optimales de météorologie (temps ensoleillé, température > 18°, vent faible à nul) ;

Odonates

Les Odonates dépendent de trois types d'habitats au cours de leur cycle annuel :

- des habitats aquatiques pour la reproduction : accouplement, ponte et vie larvaire ;
- l'espace aérien plus ou moins éloigné des points d'eau selon les espèces, pour la chasse des imagos ;
- des habitats et l'espace aérien parfois très éloignés des points d'eau lors de la phase de maturation des individus immatures récemment émergés.

Les prospections ciblées sur la phase de reproduction sont effectuées selon des transects (protocole STELI / RNF/ MNHN) le long des points d'eau, dans des conditions optimales (température et ensoleillement), de façon à couvrir les périodes de vols de la plupart des espèces potentielles.

Coléoptères

Les études sont essentiellement ciblées sur la recherche d'espèces patrimoniales saproxyliques (Grand Capricorne, Lucane cerf-volant) via la prospection des habitats favorables (feuillus en priorité). Les indices de ponte et d'émergence éventuelles sont recherchés sur les sujets favorables (sénescents / souches) afin d'estimer la présence des espèces adultes peu visibles, notamment en début d'été.

3.1.8 Méthode de hiérarchisation des enjeux - Habitats / Faune / Flore

L'appréciation et la définition des enjeux de conservation sur les habitats et les espèces sont établies selon les grilles de critères suivantes :

Faune

Au regard de plusieurs critères, six niveaux de valeur illustrés par un code de couleurs ont été déterminés par SCP Environnement (d'après le tableau de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle Aquitaine – FAUNA), pour définir l'enjeu de conservation spécifique, sur une échelle allant de très faible à majeur :

	Espèce protégée ET		Espèce protégée (N/R/D)	Espèce non protégée
	Directive "HFF" (Ann. II) / "O" (Ann.I)	Directive "HFF" (Ann. IV) / "O" (Ann.II)		
OU espèce PNA				
Habitat d'espèce(s) tout ou partie présent sur le site du projet ou abords immédiats				
Domaine vital sur le site de projet (reproduction avérée ou site d'hivernage avéré et chasse)				
Espèce de préoccupation mineure (LC)	FORT	MODERE	FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce quasi menacée (NT)	FORT	FORT A MODERE	MODERE	FAIBLE
Espèce vulnérable ou en danger (VU / EN)	TRES FORT	TRES FORT A FORT	FORT	MODERE
Espèce critique (CR)	MAJEUR	TRES FORT	TRES FORT A FORT	FORT
Fréquentation régulière du site de projet (reproduction probable ou site d'hivernage potentiel et chasse secondaire)				
Espèce de préoccupation mineure (LC)	MODERE	FAIBLE	FAIBLE A TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce quasi menacée (NT)	FORT	MODERE	FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce vulnérable ou en danger (VU / EN)	TRES FORT A FORT	FORT	FORT A MODERE	MODERE A FAIBLE
Espèce critique (CR)	MAJEUR A TRES FORT	TRES FORT A FORT	FORT	MODERE
Fréquentation occasionnelle du site de projet (nicheur possible et/ou chasse potentielle)				
Espèce de préoccupation mineure (LC)	MODERE A FAIBLE	FAIBLE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce quasi menacée (NT)	MODERE	MODERE A FAIBLE	FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce vulnérable ou en danger (VU / EN)	FORT A MODERE	MODERE	MODERE A FAIBLE	FAIBLE
Espèce critique (CR)	FORT	FORT A MODERE	MODERE	MODERE A FAIBLE
Survol occasionnel à régulier sans indice d'utilisation du site en projet (transit)				
Espèce de préoccupation mineure (LC)				
Espèce quasi menacée (NT)				
Espèce vulnérable ou en danger (VU / EN)	FAIBLE	FAIBLE	TRES FAIBLE	TRES FAIBLE
Espèce critique (CR)				

Figure 10 : Définition des enjeux de conservation sur les espèces faunistiques et utilisation du site d'observation
SCP Environnement

Hierarchisation des enjeux de conservation	Référence du rapport à venir : PERRODIN J. & BARNEIX. M. (en prep.) : Hierarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine. Méthode et résultats. Observatoire FAUNA.
Majeur	Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale majeurs.
Très fort	Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale très élevés.
Fort	Espèce présentant des niveaux de menace et/ou de responsabilité régionale élevés.

Figure 11 : Extrait de la grille de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (pour les indices allant de fort à majeur)
FAUNA

Dans le diagnostic, l'enjeu défini par espèce tient compte de l'utilisation du site par l'espèce (transit, chasse, gîte, reproduction / nidification,...). Dans la synthèse des enjeux, on présente par espèce, son enjeu de conservation global (en Nouvelle Aquitaine) et l'impact présumé, lié au projet, sur l'espèce, au regard de son enjeu de conservation sur le site d'étude via son statut réglementaire, statut de conservation et son utilisation du site et ses abords avérée et présumée.

Flore

L'enjeu floristique est déterminé en fonction de son statut réglementaire (national à départemental) et de son statut de conservation d'une part mais aussi de la notion d'abondance de l'espèce sur un territoire défini.

Habitats naturels

Les habitats sont identifiés selon les typologies CORINE Biotope (LOUVEL, 2013) et EUNIS (AFB, 2018). L'identification est précisée par combinaison d'une approche physiologique et d'une approche phytosociologique. La valeur patrimoniale des habitats est estimée au regard de quatre critères :

- Le statut de protection (Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », Ann. I) ;
- La rareté de la formation (au regard des Cahiers des Habitats Natura 2000) ;
- Son état de conservation global sur le site ;
- Son rôle éventuel en termes d'habitats d'espèces d'intérêt (présence d'une flore remarquable, espèces ou peuplements faunistiques à enjeux de conservation) et fonctionnel (zone humide, fonctions biologiques...).

NIVEAU D'ENJEU	DEFINITION DES CRITERES RETENUS
5 : MAJEUR	Habitat naturel très rare OU d'intérêt communautaire prioritaire de faible distribution
	Présence d'une zone humide d'importance internationale OU zone humide de fonctionnalité majeure ET/OU abritant des habitats / espèces d'enjeu majeur
	Présence d'espèce(s) d'intérêt communautaire ET prioritaire (DH An. II) OU à PNA
	Présence d'espèce(s) inscrite(s) en Liste Rouge (EN) OU déterminante(s) ZNIEFF (Détermination stricte)
	Présence d'espèce(s) protégée(s) au niveau national
4 : FORT	Présence d'un réseau écologique majeur à large échelle (trame écologique ET corridor régional)
	Habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire OU habitat déterminant ZNIEFF (Détermination stricte)
	Présence d'une zone humide de très bonne fonctionnalité ET/OU abritant des habitats / espèces d'enjeu fort
	Présence d'espèce(s) d'intérêt communautaire (DH An. II)
	Présence d'espèce(s) inscrite(s) en Liste Rouge (VU) OU déterminante(s) ZNIEFF (Détermination à critères)
3 : MODERE	Présence d'espèce(s) protégée au niveau régional
	Présence d'un réseau écologique fonctionnel à large échelle (trame écologiques ET corridor régional)
	Habitat naturel d'intérêt communautaire (non prioritaire) OU habitat déterminant ZNIEFF (à critère OU rare)
	Présence d'une zone humide de bonne fonctionnalité ET/OU abritant des habitats / espèces d'enjeu modéré
	Présence d'espèce(s) d'intérêt communautaire (DH An. III, IV, V)
2 : FAIBLE	Présence d'espèce(s) inscrites en Liste Rouge (NT) OU déterminantes ZNIEFF (moyennement rare)
	Présence d'un réseau écologique à discontinuités ponctuelles n'affectant pas sa fonctionnalité
	Habitat naturel peu dégradé et bien caractérisé OU habitat déterminant ZNIEFF
	Présence d'une zone humide dégradée dans ses fonctionnalités ET/OU abritant des habitats / espèces d'enjeu faible
1 : TRES FAIBLE	Présence d'espèce(s) inscrite(s) en Liste Rouge (LC) OU protégée(s) sans statut de conservation
	Présence d'un réseau écologique très perturbé
	Habitat naturel anthropisé (cultures intensives, plantations diverses) ou perturbé par des espèces exotiques envahissantes
	Absence d'espèces / présence notable d'espèces exotiques envahissantes
1 : TRES FAIBLE	Présence d'une zone humide artificielle ou de faible naturalité et très dégradée dans ses fonctionnalités
	Présence d'un réseau écologique inexistant ou peu fonctionnel

Figure 12 : Niveau d'enjeu en fonction des critères d'évaluation sur les habitats
 SCP Environnement

3.2 Définition des habitats naturels

L'emprise du projet a été privilégiée sur un espace artificialisé du port de la Goulée, en partie déjà imperméabilisé sinon en zone rudérale fauchée régulièrement, afin de limiter les risques d'incidences sur le milieu. La position permet également de limiter l'influence des grandes marées sur les aménagements proches des chenaux de l'estuaire.

Ainsi, on note la typologie pertinente des milieux dans l'assiette du projet (tout ou partie) comme suit (Référentiel Corine Biotope) :

- L'unique typologie d'habitats écologiques du projet concerne les habitats artificialisés à 100% (8.Terres agricoles et paysages artificiels).

Ci-dessous, sont décrites les principales formations, distinguées selon leurs aspect / typicité / caractéristiques, leurs fonctions d'habitats d'espèces en particulier concernant les cortèges à enjeu de conservation, leur éventuelle similitude ou connexions avec le réseau Natura 2000 inclus aux 5 km autour du site de projet, sur la base des descriptions fournies au paragraphe précédent (Eléments bibliographiques de portée écologique).

3.2.1 Habitats artificiels

Description des formations

Hormis les espaces en enrobé attenants à la voirie d'accès à cette bande de terre en bord d'estuaire, une partie du site de projet correspond à une ceinture de zone rudérale (87.2), soit un espace régulièrement

fauché et utilisé lors d'événements saisonniers culturels ou artisanaux (marchés, concerts,...) Des espaces de pique-nique sont disponibles à proximité, ainsi qu'un chemin carrossable le long de la roselière au nord. Celle-ci est significativement gagnée par les fourrés à *Baccharis halimifolia*, une PEE de fort impact sur la composition typologique. On ne note pas de naturalité forte au sein du site de projet et ses abords immédiats. Les cortèges concernent uniquement la strate herbacée basse sur les lentilles végétalisées par régénération spontanée. Les espèces principales relèvent du Plantain corne de cerf, Pâturin, Laïche précoce, Pâquerette et sur les abords, on note la Ficaire, ou la Renoncule rampante.

Fonctions d'habitats d'espèces

On ne note pas de fonctions particulières sur ces espaces dont la maigre partie végétalisée par régénération spontanée est entretenue régulièrement par la fauche mécanique. Aucune espèce n'est liée à ces milieux et les espèces observées se distribuent en dehors du site de projet et sur des formations plus attractives au sein de la zone d'étude (bosquets, roselière). On n'attend aucun enjeu au droit du site de projet et ses abords.

Les quelques enjeux relevés sont situés au contact des vasières, tout à fait en dehors du site.

A ce jour, l'enjeu est estimé très faible sur l'aspect fonctionnel des espaces rudéraux du site et ses abords. Il est uniquement inclus à un espace de chasse potentielle favorable à un cortège de Chiroptères indéterminé.

Réseau Natura 2000

Au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, aucun habitat déterminant n'est présent au droit du projet et ses abords immédiats. Les habitats rudéraux ne sont pas déterminants à la désignation des sites Natura 2000 environnants. Par ailleurs, ils n'abritent pas d'espèces déterminantes à la désignation des ZPS et ZSC environnantes, à ce stade des études.

Aucun risque d'incidences sur le réseau Natura 2000 n'est à mettre en évidence à ce stade pouvant être lié au projet.



Photo 1 : Zone imperméabilisée et zone rudérale du site de projet
Abords directs et roselière le long du Chenal

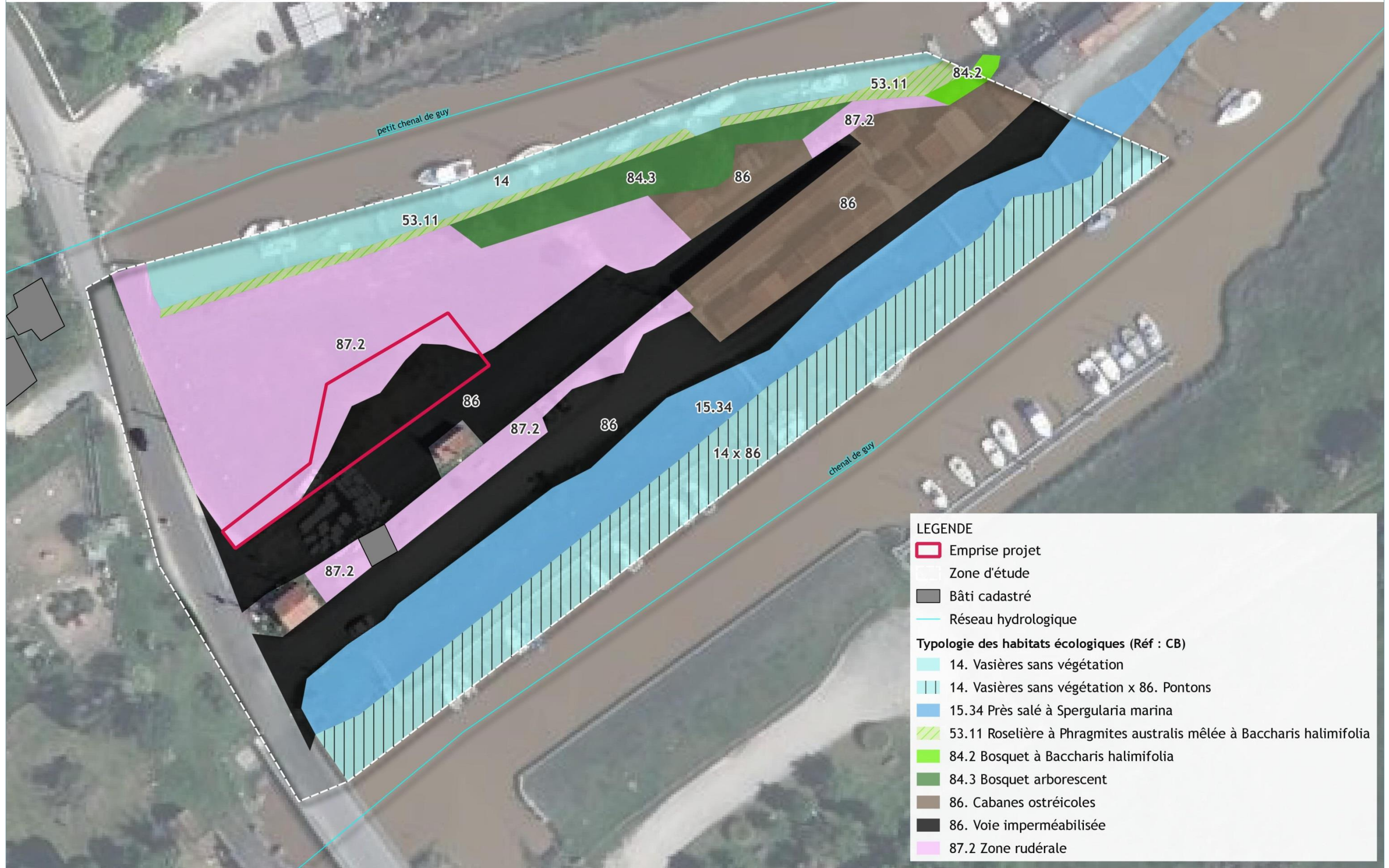


MILIEU NATUREL - HABITATS ECOLOGIQUES

Réalisation : SCP Environnement (Sept 25)
Fond : ORTHO50 / Projection : RGF93 - L93



Typologie des habitats écologiques au droit du site de projet et abords



Cartographie 8 : Typologie des habitats écologiques (CB) dans l'emprise en projet et ses abords - Valeyrac

3.2.2 Synthèse et répartition des habitats dans l'emprise du site de projet

Au regard du tableau récapitulatif ci-dessous, on retient une emprise d'étude essentiellement relative aux espaces rudéraux et imperméabilisée, synthétisée comme suit :

- Une partie essentiellement imperméabilisée bordée par la zone rudérale régulièrement fauchée ;
- Une fonctionnalité biologique nulle dans l'emprise du projet ;
- Des abords hors projet caractérisés par le réseau hydrologique de part et d'autre de l'avancée de terre (matte) correspondant à des chenaux d'envergure.

CODE CB	EUNIS	DESIGNATION DE L'UNITE ECOLOGIQUE	REF. N2000	SURFACE EMPRISE	STATUT ZH
8. Terres agricoles et paysages artificiels				0.256 ha	
86	J4	Voie imperméabilisée	-	235 m ²	non
87.2	E5.1	Zone rudérale	-	220 m ²	p

H : habitat de zone humide / p : « pro parte » nécessite une étude approfondie de la pédologie (Annexe II table B de l'Arrêté du 24 juin 2008). En cas d'habitats mixtes, le caractère hygrophile est renseigné sur tout ou partie de la formation / (H) : Habitat mixte mêlant H et p, une étude floristique et pédologique est indiquée pour délimiter la ZH éventuelle / * : forme dégradée de l'habitat (réf Natura 2000).

Le site relève d'un espace lié aux voies de desserte des cabanes ostréicoles essentiellement, soit un milieu partiellement couvert par un enrobé. Il présente une ceinture de zone rudérale d'étendant au-delà des limites du projet, sans naturalité du fait de la gestion régulière par la fauche mécanique.

L'intérêt écologique du site de projet est estimé nul à très faible, uniquement sollicité en tant qu'habitat potentiel de chasse pour un cortège potentiel indéterminé de chiroptères.

On ne note aucun enjeu au titre du réseau Natura 2000 sur le site de projet et ses abords immédiats.

3.3 Analyse floristique

3.3.1 Les espèces à caractère patrimonial

Données bibliographies disponibles

Les données disponibles sur le site de l'OBV NA ne mentionnent aucune espèce protégée dans le périmètre restreint de la zone d'étude (zone d'étude élargie et abords).

Relevé terrain

Les prospections menées sur le site de projet et ses abords (zone d'étude) ont permis d'identifier à peine plus d'une vingtaine d'espèces, soit une diversité spécifique très faible sur la surface prospectée. La typologie assez homogène des milieux soutient la faible diversité floristique. L'inventaire floristique effectué en période vernale et estivale, permet de situer le terrain comme suit :

La **strate arborescente** est anecdotique sur la zone d'étude et absente sur le site de projet. On note au nord du site de projet une unité composée de quelques Prunus sp. et du Frêne élevé, soit moins d'une quinzaine de sujets assez peu développés.

La **strate arbustive** est inexistante au sein du site de projet. Sur la zone d'étude, on note le Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) mêlée à la roselière sur la bordure nord du site bordé par le petit chenal de Guy. Cette espèce de port arbustif est toutefois fauchée et a été observée en strate basse. Cette espèce affectionne les bords d'eau.

Enfin, l'**étage herbacé** offre une diversité plus conséquente de manière classique, tout en restant très pauvre sur la zone d'étude tout juste une vingtaine d'espèces. On relève la présence du Plantain corne de cerf, du pâturin, de la Pâquerette, de l'Aster maritime ou de la Laïche précoce (floraison pré-vernale). Ces espèces sont de répartition très commune, sans enjeu de conservation. On observe en dehors des limites du projet, la Spergulaire marine, également retrouvée sur les espaces au sud de la zone d'étude.

Aucune espèce protégée ou d'enjeu de conservation n'a été observée lors de nos passages.

Réseau Natura 2000

Au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, aucune des espèces listées n'est déterminante à la désignation des sites Natura 2000 et aucune n'est significativement attendue.

ENJEU GLOBAL FLORE : Très faible

Tableau 2 : Relevé floristique sur la zone d'étude - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Recouvrement	Habitat de référence	Indicatrice ZH	PEE	Ornementale	Protection	Dét ZNIEFF	Statut de conservation	
										LRR	LRN
STRATE ARBORESCENTE											
F	Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>	1	84.3							
F	Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>	plus	84.3							
F	Prunier sp.	<i>Prunus sp.</i>	1	84.3							
STRATE ARBUSTIVE											
F	Séneçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>	2	53.1 / 84.2							
STRATE HERBACEE											
F	Achillée mille feuilles	<i>Achillea millefolium</i>	2	87.2							
F	Aster maritime	<i>Tripolium pannonicum</i>	2	87.2							
F	Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	2	87.2							
F	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	2	87.2							
F	Ficaire fausse renoncule	<i>Ficaria verna</i>	2	87.2							
F	Géranium bec de grue	<i>Erodium cicutarium</i>	2	87.2							
F	Laïche précoce	<i>Carex praecox</i>	2	87.2							
F	Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>	1	87.2							
F	Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>	2	87.2							
F	Mauve sylvestre	<i>Malva sylvestris</i>	1	87.2							
F	Mélilot de Messine	<i>Melilotus messanensis</i>	1	87.2							
F	Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i>	2	87.2							
F	Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	2	87.2							
F	Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	2	87.2							
F	Plantain corne de cerf	<i>Plantago coronopus</i>	3	87.2							
F	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	2	87.2							
F	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	1	87.2							
F	Roseau phragmite	<i>Phragmites australis</i>	2	53.1							
F	Spergulaire marine	<i>Spergularia marina</i>	2	15.34							
F	Sporobole d'Inde	<i>Sporobolus indicus</i>	1	87.2							
F	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>	1	87.2							
F	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	1	87.2							

Espèce indicatrice de zone humide /
 Espèce Exotique Envahissante /
 Espèce ornementale / culture

3.3.2 La flore exotique envahissante (PEE)

Données bibliographiques disponibles

Les données disponibles sur le site de l'OBV NA font état de plusieurs PEE dans l'emprise large du site de projet (maille de 1 km sur 1 km) :

- *Melilotus messanensis*, impact modéré, progression modérée.

Relevé de terrain

D'après nos relevés, on note 4 plantes floristiques exotiques à caractère envahissant au sein de la zone d'étude élargie, soit les espèces suivantes (Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle Aquitaine – CBN 2022) :

- Le Sénéçon en arbre, présent au sein de la roselière développée au nord du site de projet et gérée par fauche régulière. Cette espèce est de progression et d'impact écologique majeurs. Elle n'est pas présente en dehors de la roselière. Son risque de dissémination pouvant être lié au projet reste très faible ;



Photo 2 : *Baccharis halimifolia* au sein de la roselière - HP

- Le Mélilot de Messine, observé au sein de la zone rudérale de manière faible à modérée et géré par fauche régulière. Cette espèce est de progression et d'impact écologique modérés. Son risque de dissémination pouvant être lié au projet reste très faible ;
- Le Sporobole d'Inde, observé au sein de la zone rudérale de manière faible à modérée et géré par fauche régulière. Cette espèce est de progression et d'impact écologique majeurs. Son risque de dissémination pouvant être lié au projet reste faible ;
- La Véronique de Perse, observée au sein de la zone rudérale de manière faible à modérée et gérée par fauche régulière. Cette espèce est de progression et d'impact écologique modérés. Son risque de dissémination pouvant être lié au projet reste très faible.

Tableau 3 : Plantes exotiques envahissantes sur la zone d'étude - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Recouvrement	Habitat de référence	Impact	Progression
STRATE ARBUSTIVE						
F	Sénéçon en arbre	<i>Baccharis halimifolia</i>	2	53.1 / 84.2	Elevé	Majeure
STRATE HERBACEE						
F	Mélilot de Messine	<i>Melilotus messanensis</i>	1	87.2	Modéré	Modéré
F	Sporobole d'Inde	<i>Sporobolus indicus</i>	1	87.2	Elevé	Majeure
F	Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	1	87.2	Modéré	Modéré

A l'échelle de la zone prospectée, on relève assez peu de PEE en termes de diversité et de recouvrement. Toutefois, la maîtrise du risque de dissémination de PEE sera préconisée sur le site où le risque de propagation par les PEE sur les espèces classiques est estimé potentiel.

3.4 Recherche du caractère humide dans l'emprise

Nota : La réglementation précise les modalités permettant d'attester ou non du caractère hygrophile d'un milieu, par l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009, ainsi que la Circulaire du 18 janvier 2010, formulant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement. La Loi de création de l'OFB promulguée le 24 juillet 2019, a fait évoluer la définition des zones humides présentée au 1° du I de l'article L211-1 du Code de l'environnement, qui devient : « (...) on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Ainsi, le recours aux 2 critères (flore indicatrice / pédologie) s'avère alternatif pour définir une zone humide d'un point de vue réglementaire, les protocoles tiennent compte de cette évolution.

3.4.1 Les habitats caractéristiques de zone humide

L'Arrêté du 24/06/2008, dans son Annexe II – Table B, liste les habitats caractéristiques des zones humides selon la nomenclature CORINE Biotopes. A ce titre, le site de projet et ses abords n'abritent aucun habitat listé parmi les habitats de zone humide. Une formation relative aux zones rudérales (87.2) est en revanche notée « pro parte », ce que l'étude du critère végétal vient éclairer plus bas.



Cartographie 9 : Habitats typiques de zone humide dans l'aire d'étude - Valeyrac

La typologie des habitats ne laisse pas présager d'habitats typiques de zone humide *a priori*, conformément à l'annexe II – Table B de l'Arrêté du 24/06/2008. L'étude floristique vient préciser cette caractéristique en suivant, notamment sur l'habitat classé « pro parte ».

3.4.2 Etude du critère floristique

L'étude de la flore a été menée en ciblant les éventuels marqueurs de sols humides (essences indicatrices listées à l'annexe II de la table A de l'Arrêté : DEV00813942A).

Le relevé printanier ne met en évidence aucune essence indicatrice de zone humide au sein de l'emprise du projet. On note en abords la présence de quelques espèces dont le recouvrement reste de faible ampleur et dont le cumul est inférieur à 50% de la surface concernée.

Tableau 4 : essences de zone humide sur la zone d'étude - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Recouvrement zone d'étude	Recouvrement site de projet	Habitat de référence
F	Aster maritime	<i>Tripolium pannonicum</i>	2	absence	87.2
F	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	1	absence	87.2
F	Roseau phragmite	<i>Phragmites australis</i>	2	absence	53.1
F	Spergulaire marine	<i>Spergularia marina</i>	2	absence	15.34

L'étude de la flore indicatrice de zone humide ne met aucune essence indicatrice de zone humide en lumière au sein de l'emprise du projet.

3.4.3 Etude phytosociologique sur les habitats notés « p »

Afin de caractériser ou non les habitats notés « p » en tant que zone humide, la présence et le recouvrement d'essences indicatrices de zone humide en leur périmètre ont été observés. Le tableau ci-dessous synthétise par habitat « p », les espèces dominantes de la formation typologique des zones rudérales (référence CB : 87.2), ainsi que leur recouvrement par strate. En fonction des espèces retenues comme dominantes de l'habitat (totalisant plus de 50% de recouvrement de l'unité), si la moitié du cortège est caractéristique d'une zone humide, alors le site est reconnu comme zone humide au sens de la réglementation en vigueur.

En l'état des données, les zones rudérales notées « p » ne sont pas classées en zone humide sur l'étude phytosociologique.

Habitats notés « p »			87.2 Zone rudérale
Nom vernaculaire	Nom latin	Indicatrice ZH	%
Strate herbacée			
Laïche précoce	<i>Carex praecox</i>	non	10
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i>	non	10
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	non	15
Plantain corne de cerf	<i>Plantago coronopus</i>	non	50
Sporobole d'Inde	<i>Sporobolus indicus</i>	non	15
Habitat caractéristique de zone humide (volet floristique)			non

Par conséquent, l'habitat noté « pro parte » est relatif à la zone rudérale (87.2) ne relève pas d'un habitat de zone humide, en l'absence de végétation indicatrice sur l'ensemble du périmètre.

3.4.4 Résultats des sondages pédologiques

Autour du site du projet, les sondages réalisés correspondent aux milieux suivants :

Tableau 5 : Paramètres des implantations des tarières - Valeyrac

POINT DE SONDAGE	TYPE DE MILIEUX	PROFONDEUR TARIERE	HAUTEUR NAPPE AU TN
SP1	Prairie rudérale <i>Poa annua</i> / <i>Plantago coronopus</i>	50 cm Refus (matériaux de remblai)	Absence de nappe
SP2	Prairie rudérale à <i>Poa</i> / <i>Spergularia</i>	50 cm Refus (graviers/ graves /matériaux de remblai)	Absence de nappe
SP3	Prairie rudérale à <i>Poa</i> / <i>Bellis perennis</i>	25 cm Refus (graves / matériaux de remblai concassés)	Absence de nappe

L'analyse des sondages et leur classement selon la table GEPPA sont présentés ci-dessous. Le reportage photographique des coupes principales répertoriées figure en fin de document.

Tableau 6 : Horizons des sols - Valeyrac

POINT DE SONDAGE	DE (CM)	A (CM)	HORIZONS	CLASSE GEPPA
SP1	0	15	Argiles limoneuses marron + graviers	Non humide
	15	50	Sables limoneux marron + graviers grossiers + matériaux de remblais	
SP2	0	5	Sables limoneux + matières organiques	V (a) Non humide
	5	30	Argiles + g	
	30	50	Matrice argileuse + graviers / graves / matériaux de remblais	
SP3	0	5	Sables limoneux + matières organiques	Non humide
	5	25	Sables argileux + graves concassées / matériaux de remblais	

Interprétation : Le critère pédologique étudié sur la surface en projet montre des **sols argilo-limoneux à sablo limoneux**, ce qui reflète les conditions du terrain qui correspond un espace de mattes fortement liées aux chenaux qui bordent le site au nord et au sud. L'apport en limons est donc cohérent avec cette proximité. On note la présence très forte et contraignante d'apports de matériaux de type remblais qui peut être lié à la stabilisation du terrain. Cet apport ne permet pas d'analyser finement la tarière sur les profondeurs requises par le protocole de l'Arrêté du 24 juin 2008. En revanche, les argiles sont ponctuellement révélatrices de traces réductrices, en particulier à proximité des chenaux.

Il est à considérer que cette étude pédologique a été menée sur les abords du site de projet, celui-ci étant couvert très majoritairement par un enrobé peu récent, mais ne permettant pas de réaliser les sondages.

3.5 Conclusion sur le paramètre hygrophile de la zone en projet

Au regard des critères étudiés sur le site de projet, soit les habitats typiques de zone humide, la flore indicatrice de zone humide et l'étude pédologique, on retient les points suivants :

- Aucune zone humide n'est mise en lumière dans l'emprise du projet.

La recherche de zone humide sur les critères règlementaires ne mettent aucune zone humide au sein du site de projet dont une large part est déjà imperméabilisée.

3.6 Etude de la faune du secteur

3.6.1 L'avifaune

Données bibliographiques disponibles

Les données récentes disponibles¹ de la zone d'étude large dans laquelle le site de projet s'inscrit, mentionnent plusieurs espèces protégées susceptibles de fréquenter le site et dont le statut de conservation est défavorable, comme suit :

- Bouscarle de Cetti, espèce protégée de statut de conservation quasi menacé (NT) ;
- Chardonneret élégant, espèce protégée de statut de conservation vulnérable (VU) ;
- Cisticole des joncs, espèce protégée de statut de conservation vulnérable (VU) ;
- Hirondelle rustique, espèce protégée de statut de conservation quasi menacé (NT) ;
- Hirondelle de fenêtre, espèce protégée de statut de conservation quasi menacé (NT) ;
- Serin cini, espèce protégée de statut de conservation vulnérable (VU).

Relevé terrain

Les 2 visites de terrain, dont une dédiée spécifiquement à la faune (30 juin) ont permis de mettre en évidence la présence de 7 d'espèces d'oiseaux (sédentaires, migrateurs d'été) au sein de la zone d'étude et ses abords directs. Le peuplement avifaunistique apparaît très faible dans l'aire d'étude, ce qui reste en cohérence avec la nature du milieu, l'absence de milieux favorables et fonctionnels, hormis une aire de nourrissage pour les insectivores et les granivores au droit des espaces ouverts. Cette fonction reste limitée du fait de la très faible densité entomologique liée à la gestion des milieux conservés ras, donc peu propices au développement des essences à fleurs et des graminées de haut port.

Parmi le cortège observé en fin d'hiver et de printemps, on décompte globalement de 2 guildes, comme suit :

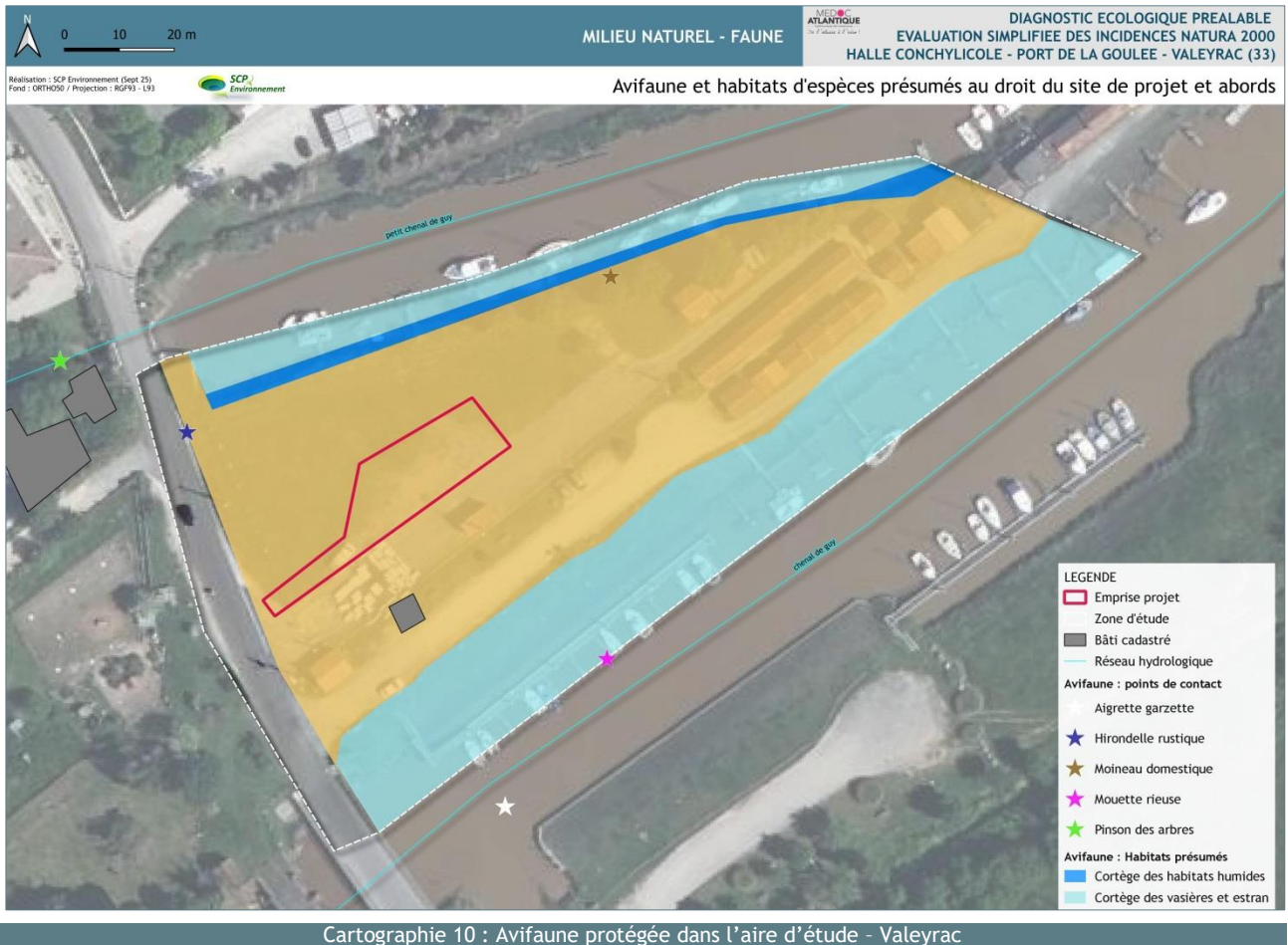
- Le cortège des espèces anthropophiles, liées à la proximité avec les usages / aménagements humains. Ce cortège est de faible portée avec 5 espèces, dont 3 sont protégées (Moineau domestique, Pinson des arbres et l'Hirondelle rustique) parmi lesquelles, l'Hirondelle rustique, présente un statut de conservation défavorable (quasi menacé « NT »). Cette espèce n'est pas nicheuse au sein de l'aire d'étude, possiblement dans les alentours larges de la zone d'étude ;
- Le cortège des espèces liées aux vasières et à l'estran, avec l'observation de 2 espèces typiques, soit l'Aigrette garzette et la Mouette rieuse, à marée basse et permettant de découvrir la slikke offrant une ressource alimentaire pour ces espèces. Ces 2 oiseaux sont protégés et bien que leur répartition soit assez commune, la Mouette rieuse présente un statut de conservation quasi menacé (NT) en tant que nicheur. Ces 2 espèces ne sont pas nicheuses au sein de l'aire d'étude.

Ainsi, le site de projet et sa zone d'étude élargie ne concentrent pas de fonctionnalités notables pour l'avifaune en dehors d'une aire secondaire d'alimentation et d'une possibilité faible de nidification au sein des bosquets en bord de chenal nord. Les abords de la zone d'étude paraissent d'attractivité supérieure pour les oiseaux anthropophiles, tout comme les oiseaux d'eau et d'estran.

En termes d'évaluation patrimoniale des espèces contactées lors de la période de nidification, on ne retient aucune des espèces observées, en considérant un statut de conservation défavorable (NT à EN), couplé à un critère de nidification possible à certain.

Parmi les espèces listées à la bibliographie, seule l'Hirondelle rustique est retrouvée dans l'aire d'étude élargie en survol, sans enjeu de conservation au droit du site d'étude et de la zone de projet. Sa présence est liée aux habitations situées dans les alentours larges. Les autres espèces restent potentielles, sans enjeu au sein du site de projet et de sa zone d'étude élargie.

¹ FAUNA : Données de 2021-2024



Réseau Natura 2000

Le site FR7210065 au sein duquel le site de projet est localisé, ne liste aucune espèce contactée sur le terrain d'étude et l'utilisant de manière notable, dont nidification possible à certaine. Si certaines espèces peuvent être relevées en vol ou sur les abords (Aigrette garzette au droit du Chenal), aucune n'est attendue sur le site de projet de manière significative.

ENJEU GLOBAL AVIFAUNE : faible

Tableau 7 : Relevé avifaune - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)							Statut conservation			Détail obs			Dates d'observation	
			DH	CITES	CB	Cbo	PN	CNPN	ZNIEFF	LRR	HECR (nicheur)	Effectif	Code atlas (zone d'étude + abords)	Autres	11-mars	30-juin	
Avi	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I		2	AEWA	3		SC	LC	ND	Fort	1	NN	nourrissage vasière HP		1
Avi	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	II/2							LC	ND	Modéré	5	2	Alimentation zones enherbées	2	3
Avi	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>			2		3	1		NT	ND	Fort	2	2	Survol HP		1
Avi	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	II/2		3					LC	ND	Modéré	1	3	Chanteur HP		1
Avi	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>					3			LC	ND	Modéré	2	2	Bosquet arboré		2
Avi	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	II/2		3	AEWA	3	1	SC	NT	ND	Notable	1	NN	nourrissage vasière HP		1
Avi	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>			3		3			LC	ND	Modéré	1	3	Chanteur HP		1

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
DO : Directive « Oiseaux »	LRRN : Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine
CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	LRR : Liste Rouge Régionale
CB : Convention de Berne	LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacé
CBo : Convention de Bonn	ND : Non évalué
PN : Protection Nationale	
CNPN (Arr 06/01/20) : Fixe la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)	

3.6.2 L'herpétofaune

Données bibliographiques disponibles

Reptiles et amphibiens :

Les données récentes disponibles² de la zone d'étude large dans laquelle le site de projet s'inscrit, mentionnent une seule espèce protégée, dont le statut de conservation est défavorable sur la liste rouge des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine (2013) et susceptible de fréquenter le site et ses abords :

- Crapaud calamite, espèce protégée de statut de conservation quasi menacé (NT).

Relevé terrain

Reptiles :

Le site du projet correspond à un espace de transition entre un délaissé en enrobé et une zone rudérale régulièrement fauchée. Seuls les abords nord le long du chenal offrent des conditions de faible ampleur pour l'accueil des espèces de reptiles les plus communes et les moins exigeantes en termes de conditions d'accueil. Dans ce contexte, la densité et la diversité en reptiles est très faible sur le site de projet et sa zone d'étude, notamment au regard de la surface de prospection (< 5 000 m²) et de sa configuration (proximité immédiate à l'eau / route).

Concernant les reptiles, on note une seule espèce à ce jour, malgré des conditions d'observation favorables :

- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), statut de conservation favorable (LC), dont 2 individus adultes ont été observés en lisière de la roselière à Baccharis au nord du site d'étude. Cycle biologique complet potentiellement effectué sur tout ou partie du site de projet et ses abords immédiats. Cette espèce commune reste listée à l'Annexe IV de la Directive « Habitat-faune-Flore ».

L'enjeu est estimé faible à modéré sur le Lézard des murailles.

Amphibiens :

D'après nos observations, aucune espèce n'a été relevée au sein du site de projet et sa zone d'étude élargie. Aucune espèce n'est significativement attendue sur ce secteur, de par l'absence d'intérêt écologique. En période terrestre et de dispersion, le Crapaud commun reste potentiel, sans envergure notable toutefois.

² FAUNA : Données de 2021-2024



Cartographie 11 : Herpétofaune protégée dans l'aire d'étude - Valeyrac

Réseau Natura 2000

Au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, le site de projet n'offre pas de conditions d'accueil favorable et significatives à l'herpétofaune déterminante (FR7200860 « Marais du Bas Médoc » intercepté par le projet et FR7200677 « Estuaire de la Gironde » dont les caractéristiques naturalistes excluent les amphibiens).

ENJEU GLOBAL REPTILES : faible à modéré

ENJEU GLOBAL AMPHIBIENS : très faible (potentialités)

Tableau 8 : Relevé herpétofaune - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)							Statut conservation			Remarques		Dates d'observation		
			DH	CITES	CB	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA	LRF	LRR	HECR (FAUNA)	Effectif (mini)	Comportement	11-mars	30-juin	
Rept	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV		2	2					LC	LC	Modéré	2	Lisières embroussaillées / zone bitumée		2

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
DH : Directive « Habitat-Faune-Flore »	LRF : Liste Rouge France
CB : Convention de Berne	LRR : Liste Rouge régionale
PN : Protection Nationale	LC : Préoccupation mineure
CNPN (Arr 06/01/20) : Fixe la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)	NT : Quasi menacé
ZNIEFF : Déterminante à la désignation de ZNIEFF (sous condition / stricte)	VU : Vulnérable
PNA : Plan national d'actions	EN : En danger
	DD : Données insuffisantes

3.6.3 La mammofaune terrestre

Données bibliographies disponibles

Les données récentes disponibles de la zone d'étude large dans laquelle le site de projet s'inscrit, ne mentionnent aucune espèce mammalogique protégée dont le statut de conservation est défavorable sur la Liste rouge régionale des mammifères continentaux non-volants d'Aquitaine (2020).

Relevé terrain

Aucune espèce de la mammofaune terrestre n'a été observée directement ni via l'étude des indices de présence au sein du site de projet et sa zone d'étude élargie. La configuration enclavée du site pour ces espèces n'est pas favorable à leur utilisation. On ne suspecte pas d'enjeu notable sur les mammifères, en particulier au droit du site de projet et ses abords.

Réseau Natura 2000

Au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, aucune des espèces déterminantes aux 2 ZPS n'est suspectée au sein du site d'étude, les conditions d'accueil n'étant pas réunies.

A ce stade des études, on ne pointe pas de risque d'incidences sur les mammifères terrestres déterminants au titre du réseau Natura 2000, pouvant être lié au projet.

ENJEU GLOBAL MAMMOFAUNE TERRESTRE : Très faible à nulle

3.6.4 La mammofaune volante : les potentialités sur les chiroptères

Données bibliographies disponibles

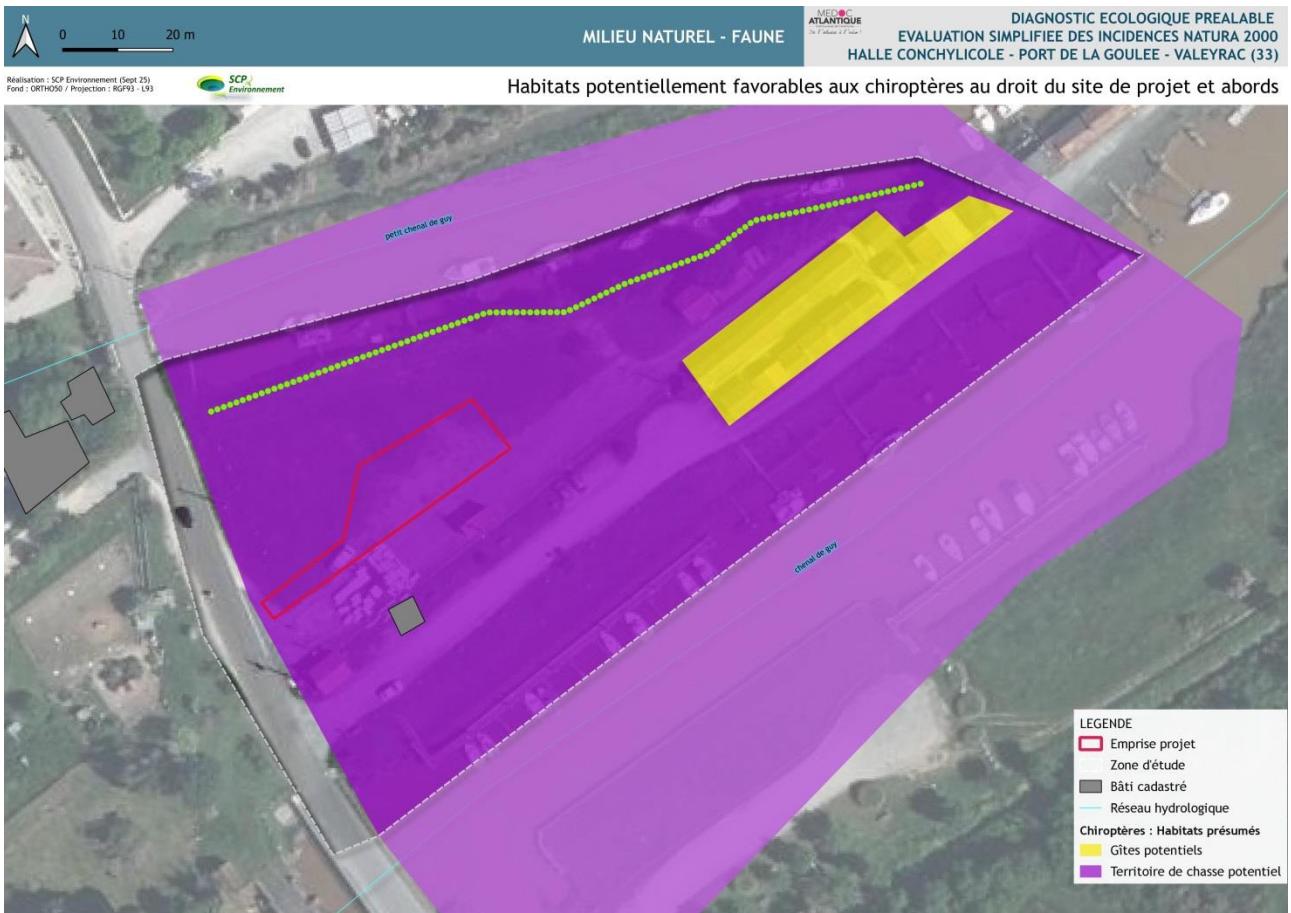
Les données récentes disponibles de la zone d'étude large dans laquelle le site de projet s'inscrit, ne mentionnent aucune espèce chiroptérologique protégée dont le statut de conservation est défavorable sur la Liste rouge régionale des chauves-souris d'Aquitaine (2019).

Relevé terrain / habitats favorables

Le site de projet est exempt d'habitats favorables aux chiroptères (vieux bâti, arbres, cavités,...). La zone d'étude reste d'intérêt modéré avec la présence de cabanes pouvant constituer des gîtes ponctuels de transit pour certaines espèces.

Le site de projet, soit un espace ouvert, peut s'intégrer à un territoire de chasse pour les espèces classiques des milieux anthropisés (clairiages nocturnes) ou en transit le long du littoral notamment. Les quelques effets de lisières temporaires le long du chenal (roselière / Baccharis) peuvent composer des espaces de chasse secondaire.

Une étude spécifique serait nécessaire pour déterminer les cortèges présents (espèces / genres) ainsi que leur niveau d'activité au sein de la zone d'étude, sans que le site de projet ne soit considéré comme un espace d'enjeu potentiellement notable..



Réseau Natura 2000

A ce jour et au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, aucune espèce de chiroptères n'est mentionnée au FSD. Aucun risque n'est donc à souligner au titre du réseau Natura 2000 au droit du projet et ses abords concernant les chiroptères.

ENJEU GLOBAL CHIROPTERES : **Faible à localement modéré** (potentielle présence de gîtes dans la zone d'étude et ses abords élargis)

3.6.5 L'entomofaune

Données bibliographiques disponibles

Les données récentes disponibles de la zone d'étude large dans laquelle le site de projet s'inscrit ne mentionnent aucune espèce protégée et dont le statut de conservation est défavorable sur les Liste rouge régionale des papillons de jour d'Aquitaine – 2019 / Liste rouge régionale des odonates d'Aquitaine – 2016.

Relevé terrain

Globalement, la diversité et la densité de cortèges étudiés (Rhopalocères, Coléoptères, Odonates) se révèlent anecdotiques dans l'emprise du projet et sa zone d'étude élargie.

En termes d'habitats, le site de projet ne présente aucun intérêt pour l'entomofaune, dans la mesure où il s'agit d'un espace de transtion entre la voirie, une zone rudérale régulièrement fauchée et l'estuaire de la Gironde. La faible disponibilité du cortège floristique limite de manière notable l'attractivité du site. Au sein de la zone d'étude élargie, les habitats ne concentrent pas davantage d'enjeu dans l'accueil de l'entomofaune ciblée.

Au sein du cortège global, les **Rhopalocères** sont uniquement représentés avec 3 espèces observées au printemps. Le peuplement est alors très pauvre avec des espèces très communes (Myrtil, Tircis, Citron). Aucune des espèces observées n'est protégée et aucune ne présente un statut de conservation défavorable ou un intérêt patrimonial particulier.

Aucun **Odonate** n'est observé au sein de la zone d'étude. Le site d'étude ne représente aucun intérêt pour ce groupe.

Aucun **Coléoptère** n'est observé au sein de la zone d'étude, les habitats n'étant pas favorables. Le site d'étude ne représente aucun intérêt pour ce groupe, en particulier les espèces patrimoniales.

En termes d'évaluation patrimoniale, l'entomofaune contactée ne présente aucun enjeu spécifique et aucun enjeu de conservation, d'après nos observations préalables.

Réseau Natura 2000

Au regard des périmètres présents dans les 5 km autour du site de projet, aucune des espèces déterminantes n'a été observée au sein de la zone d'étude élargie et aucun n'est attendue de par l'absence de milieux favorables. Aucun enjeu sur le réseau Natura 2000 n'est à mentionner sur l'entomofaune.

ENJEU GLOBAL ENTOMOFAUNE TERRESTRE : Très faible

Tableau 9 : Relevé entomofaune - Valeyrac

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection (Annexes)						Statut conservation			Détail obs		Dates d'observation	
			DH	CITES	CB	PN	CNPN	ZNIEFF	LRRN	LRR	HECR	Effectif	Autres	11-mars	30-juin
Rho	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>							LC		Modéré	1			1
Rho	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>							LC		Modéré	1			1
Rho	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>							LC		Modéré	2			2

Légende - Protection réglementaire	Légende - statut de conservation
DH : Directive « Habitat-Faune-Flore »	LRF : Liste Rouge France
CB : Convention de Berne	LRR : Liste Rouge régionale
PN : Protection Nationale	LC : Préoccupation mineure
CNPN (Arr 06/01/20) : Fixe la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)	DD : Données insuffisantes
ZNIEFF : Déterminante à la désignation de ZNIEFF (sous condition / stricte)	
PNA : Plan national d'actions	

3.6.6 Faune exotique envahissante du site

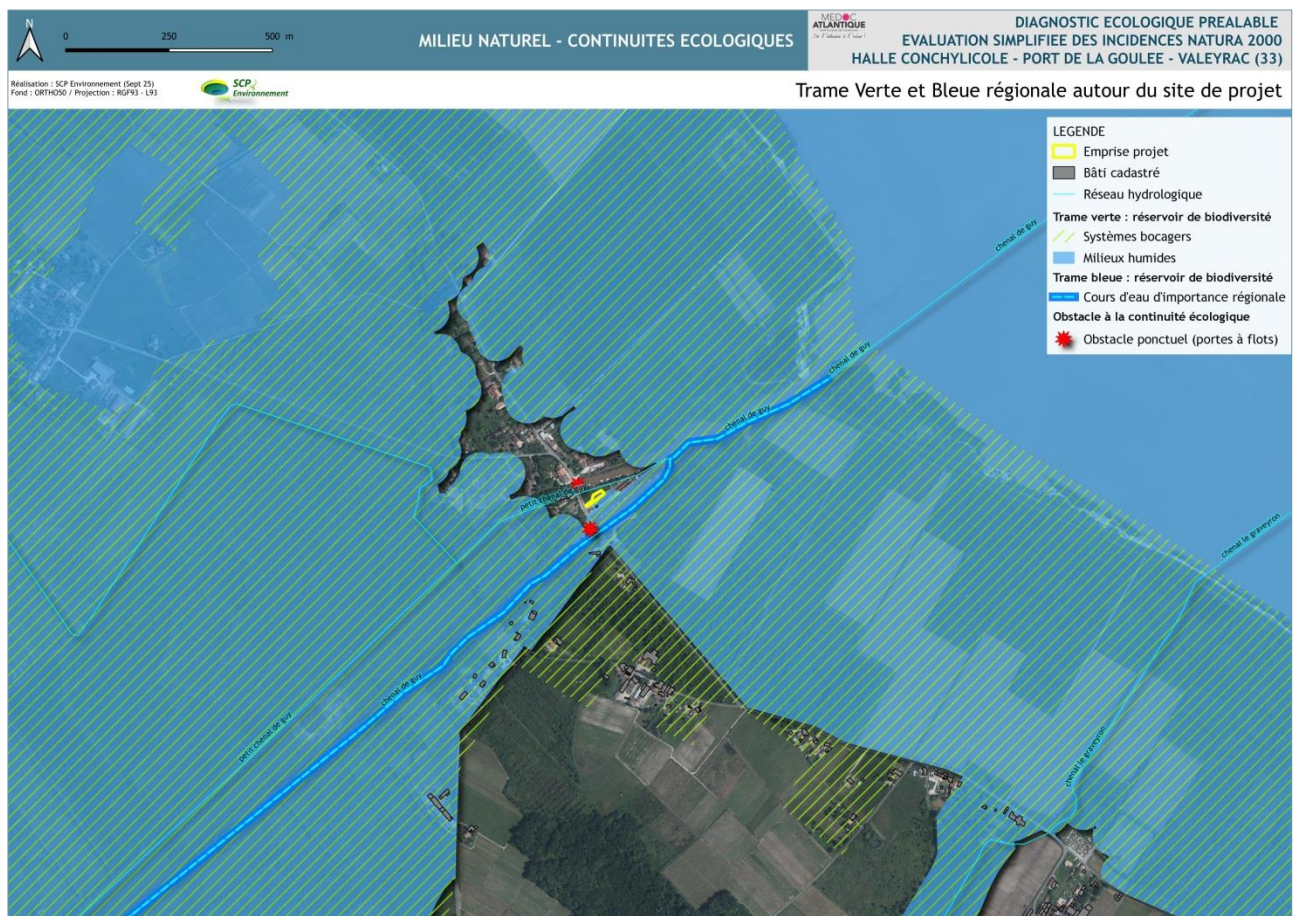
Aucune espèce de faune exotique envahissante n'a été relevée au droit de l'emprise du projet. Aucune n'est significativement suspectée.

3.7 Les réservoirs et corridors écologiques

Les éléments du SRADDET Nouvelle Aquitaine permettent de dessiner la TVB, afin de définir à grande échelle, le rôle éventuel de la zone en projet au sein du réseau écologique régional. D'après ces documents, la zone d'étude et plus particulièrement le site de projet :

- est en limite immédiate d'un réservoir de biodiversité écologique relatif aux milieux humides et systèmes de bocages, même s'il reste à proximité relative du réservoir biologique des boisements de conifères et milieux associés au nord et présumé accessible par un corridor au nord du terrain ;
- est à proximité immédiate du Chenal de Guy, identifié en tant que corridor de biodiversité de la trame bleue ;
- est inclus à un espace de faible urbanisation relatif au Port de la Goulée sur la commune de Valeyrac ;
- n'est pas intercepté par les obstacles (linéaires, ponctuels) à la continuité écologique.

Le site de projet et ses abords sont intégrés à la TVB régionale comme illustré ci-dessous :



Cartographie 13 : Localisation du site au regard des éléments de la TVB régionale et locale
Extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine - 2020 / SCP Environnement

Eléments d'analyse de la TVB au droit du site d'étude :

Le site de projet correspond à une espace artificialisé par l'imperméabilisation d'une large part de son emprise, sinon par la gestion régulière d'une prairie rudérale sans fonctionnalité biologique notable. Aucune espèce n'est liée à cette emprise qui s'apparente davantage à un espace en délaissé de la voirie qui permet l'accès aux cabanes ostréicoles.

On n'observe aucune dynamique fonctionnelle au sein de l'emprise du projet.

Seuls les abords correspondant aux chenaux sur le nord et le sud du port de la Goulée renferment un potentiel écologique plus important pour les espèces inféodés aux vasières notamment ou aux eaux douces à saumâtres.

Le site est exclu de la TBV régionale, soutenant l'analyse de terrain menée ci-dessus.

Ainsi, le site de projet est qualifié :

- **d'intérêt et d'enjeu nuls et non déterminants pour l'écologie globale de la TVB régionale de laquelle il est exclu, en limite mais sans similitude et fonctionnalités écologiques ;**
- **d'intérêt et d'enjeu nuls localement**, aucune espèce n'étant liée à ce type de milieu artificiel de faible surface (200 m²).

3.8 Synthèse de la dynamique faunistique

3.8.1 Les espèces à enjeux sur le site de projet

L'analyse écologique retranscrite dans ce rapport préalable et ciblant les périodes vernal et estivale sont la période de reproduction de la plupart des espèces, permet d'établir des conclusions préalables sur le patrimoine naturel et sur les enjeux écologiques qui se dégagent du site et ses interactions avec ses abords.

En l'état des observations, on peut avancer sur le site de projet ne renferme aucune fonctionnalité écologique, aucun enjeu notable. Ses abords immédiats et plus larges relèvent d'un constat proche, à l'exception des chenaux qui composent des trames bleues fonctionnelles mais sans lien avec le site de projet.

En l'état actuel des connaissances, le diagnostic écologique met en lumière un cortège quasi nul en diversité spécifique et en densité, lié à sa nature artificielle essentiellement.

En considérant les espèces protégées et de statut de conservation favorable (LC) à défavorable (NT à EN), mais également celles distinguées à la définition des enjeux régionaux pour la faune (FAUNA – 2021) sur le critère notable à majeur et utilisant la zone d'étude pour tout ou partie de leur cycle biologique (dont nidification/reproduction probable à certaine), on note alors :

- **des niveaux d'enjeu nuls à très faibles sur les espèces** au droit du site de projet et abords immédiats ;
- **une sensibilité présumée des espèces**, lié à la mise en œuvre du projet avant mesures « ER(C) » (sensibilité spécifique à un changement des conditions d'accueil actuelles : modification / suppression de l'habitat, compte tenu de l'écologie des espèces, de la surface des habitats favorables disponibles sur le site ou en abords immédiats et de leur fonctionnalité), **évaluée nulle à très faible** à ce stade des études, comme suit :

Tableau 10 : Synthèse des enjeux par espèce

Groupe	Espèce	Réglementation* / statut de conservation LRN-LRR / évaluation DO (2013) / DH			Fonction(s) du site et ses abords	Enjeu patrimonial NA (FAUNA 2021)	Enjeu espèce sur le site de projet selon son utilisation	Niveau de sensibilité spécifique présumée au projet (avant mesures ERC)
Espèces présentes / potentielles – zone d'étude et site de projet								
Avi	Aigrette garzette	PN III	LC	ND	Zone d'étude : Alimentation en vasières (chenal)	Fort	Faible	Très faible à nul
Avi	Hirondelle rustique	PN III	NT	ND	Zone d'étude : Alimentation	Fort	Faible	Très faible à nul
Avi	Moineau domestique	PN III	LC	ND	Zone d'étude : Nidification possible bosquet HP / alimentation	Modéré	Faible	Très faible à nul
Avi	Mouette rieuse	PN III	NT	ND	Zone d'étude : Alimentation vasières (chenal)	Notable	Faible	Très faible à nul
Rept	Lézard des murailles	DH IV PN II	LC	LC	Zone d'étude : Reproduction probable / alimentation / thermorégulation	Modéré	Faible	Très faible à nul
Chir	Cortège indéterminé de chiroptères				Zone d'étude : Portion de terrain de chasse potentiel			Très faible à nul
Fonctionnalités globales								
Groupe	Item	Réglementation* / statut de conservation LRN-LRR / évaluation DO (2013) / DH			Fonction(s) du site	Enjeu patrimonial	Enjeu espèce sur le site selon son utilisation	Niveau de sensibilité spécifique présumée au projet (avant mesures ERC)
TVB	Trame Verte et Bleue	-	-		Zone d'étude : exclus de tout réservoir / corridor biologique de la TVBR	nul	-	nul
					Absence de fonctionnalité au titre de la TVB locale	nul	-	nul

* : En France. DO : Directive «Oiseaux» / DH : Directive « Habitat-Faune-Flore » / PN : Protection Nationale / R : Régionale / LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale / PNA : Plan National d'Actions / PRAC : Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères / HP : Hors projet

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacé

Statut réglementaire / de conservation

Parmi les espèces listées, l'ensemble des espèces faunistiques est protégé au titre de la réglementation nationale, une est listée en Annexe 1 de la Directive « Oiseau » (Aigrette garzette) et aucune n'est concernée par un PNA en cours.

Parmi ce cortège faunistique :

- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT) d'après les Listes Rouges de France et/ ou régionales ;
- 3 espèces présentent un enjeu de conservation notable à fort en Nouvelle Aquitaine (FAUNA).

Aucune de ces espèces n'utilisent le site de projet.

Enjeu par espèce sur le site de projet (fonctions biologique majeures)

En considérant l'enjeu estimé par espèce sur le site, à savoir les fonctions de reproduction réalisées de manière certaine sur le site et ses abords au regard de nos observations sur une période incluant la période de reproduction, on ne retient aucune espèce, dans la mesure où **aucune espèce n'utilise le site de projet.**

Niveau de sensibilité des espèces au projet

Enfin, parmi les niveaux de sensibilité des espèces à un changement de leurs conditions d'accueil (avant mesures « ER »), en fonction de leur utilisation du site sur tout ou partie comme précisé en dessous :

- L'ensemble présente un degré de sensibilité estimé très faible à nul.

En conclusion, en considérant les espèces présentes, leur utilisation présumée à avérée du site / abords immédiats et leur sensibilité au projet en l'absence de mesures d'accompagnement du projet (« ER »), on ne retient aucune espèce. Aucun enjeu n'est donc à soulever au droit du site de projet et de la réalisation du projet de halle conchylicole sur la partie délaissée du Port de la Goulée.

3.8.2 Les habitats d'espèces à enjeux sur le site de projet

Aucun habitat d'espèce à enjeu n'est présent au droit du site de projet.

3.8.3 Conclusion sur les liens écologiques probables du site au dispositif Natura 2000

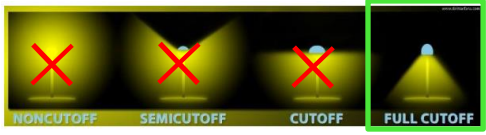
En considérant les observations sur site et en confrontant ces données aux éléments issus du FSD sur les périmètres Natura 2000 alentours, on ne retient pas de risque d'incidences sur les périmètres du réseau Natura 2000. En l'état des données disponibles, le terrain en projet se situe comme suit, vis-à-vis des zonages communautaires interceptés ou les plus proches :

- Absence d'habitat déterminant à la désignation des ZSC et suspicion nulle au droit du site de projet et ses abords immédiats ;
- Absence d'habitats similaires ou attractifs au droit du site de projet pour les espèces déterminantes des ZSC et ZPS
- Présence d'une espèce déterminante à la ZPS au sein de la zone d'étude et ses abords, sans interférence avec le site de projet et sans fonctionnalité autre que le nourrissage sur l'estran, à distance du projet.

A ce stade des connaissances, le dispositif Natura 2000 ne semble pas exposé à une risque d'incidences lié à la réalisation du projet et son exploitation.

4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES AU STADE PRÉALABLE

L'analyse des données bibliographiques et les investigations menées sur la période vernale et pré-estivale 2025, intégrant les périodes de reproduction de la plupart des espèces, mettent en lumière les éléments listés en suivant sur le site en projet sur la commune de Valeyrac (Cartographie 14). Sont également présentées les principales préconisations à formuler en faveur de la préservation des enjeux, en l'état des connaissances préalables :

	Situation du site de projet et abords	Enjeu global en l'état des connaissances	Perspectives / Axes pour l'intégration des données écologiques
Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> Site intercepté par la ZPS FR7210065 et la ZSC FR7200680 Absence d'habitats et d'espèce(s) déterminant(s) à la désignation des périmètres interceptés ou proches (ZPS / ZSC) 	Nul	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de préservation des milieux récepteurs (chenaux) Gestion du risque de pollution des sols et des eaux proches du site de projet
Habitats à enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'habitat d'intérêt communautaire ; Présence d'habitat potentiel en abords : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gîtes potentiels à chiroptères (cortège indéterminé potentiel) 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Limitier les éclairages supplémentaires au droit du site de projet
Espèces à enjeux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce avérée d'utilisation notable du site et ses abords immédiats Oiseaux des vasières au droit des chenaux (Aigrette garzette) 	Nul à très faible	<ul style="list-style-type: none"> Conservation des qualités des habitats d'espèces à enjeux, sur les espaces attenants aux chenaux Limitation de l'emprise des travaux sur les espaces déjà imperméabilisés et non attenants aux chenaux en conservant une distance d'environ 10 m à ces linéaires Définition d'un calendrier des interventions pour réaliser le projet en dehors des mois de fin février à fin août permettant de respecter la quiétude des espèces en période biologique majeure Limitation d'un dispositif d'éclairage nocturne supplémentaire. En cas d'éclairage sécuritaire nécessaire, éviter les sources lumineuses blanches et favoriser un flux quantifié aux besoins réels uniquement (angle d'éclairage, durée et intensité de l'éclairage) : éclairage « Full cut-off » 
TVB	<ul style="list-style-type: none"> Site exclus de la TVB régionale (en limite) Aucune fonction au titre de la TVB locale 	Nul	Aucune mesure nécessaire
		Nul	
Zone humide	<ul style="list-style-type: none"> Absence de zone humide 	Nul	Aucune mesure nécessaire

	Situation du site de projet et abords	Enjeu global en l'état des connaissances	Perspectives / Axes pour l'intégration des données écologiques
Plantes Exotiques Envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Sénéçon en arbre • Véronique de perse • Mélilot de Messine • Sporobole d'Inde 	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> • Préconisations classiques sur la gestion des PEE en chantier et opérations d'entretien (nettoyage des engins et ustensiles, dont bottes,...) • Aucune nouvelle entrée d'essences exotiques dans les plantations éventuelles
Biodiversité classique	<ul style="list-style-type: none"> • Avifaune protégée, de statut de conservation favorable, nicheuse certaine à possible sur le site projet et abords et / ou en utilisation du site et ses abords pour la chasse (lisières boisées) • Lézard des murailles, espèce protégée, de statut de conservation favorable (LC), effectuant tout ou partie de son cycle biologique au sein du site boisé du projet • Cortège indéterminé de Chiroptères potentiel, possiblement en chasse sur la zone d'étude 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des habitats fonctionnels en dehors du site de projet • Définition d'un calendrier des interventions en dehors des mois de fin février à fin août permettant de respecter la quiétude des espèces en période biologique majeure

Au regard des données collectées au stade préalable des études écologiques, intégrant la période d'activité biologique majeure de la plupart des espèces au droit de la zone d'étude, on peut conclure sur les éléments suivants :

- Le site du projet ne concentre aucune fonctionnalité biologique et aucun enjeu écologique n'y est identifié ;
- Il est potentiellement intégré à un territoire de chasse possible pour les chiroptères (cortège potentiel indéterminé) ;
- Les 2 chenaux situés en dehors de la zone d'étude (en limite nord et sud) concentrent des enjeux suspectés qui n'ont aucun lien avec le site de projet ;
- La réalisation du projet, en application des quelques préconisations listées ci-dessus, ne présente aucun risque d'incidences pour le milieu, de par la nature du projet, sa très faible envergure et sa position sur un site déjà imperméabilisé en grande partie.



MILIEU NATUREL - ENJEUX PREALABLES

Réalisation : SCP Environnement (Sept 25)
Fond : ORTHO50 / Projection : RGF93 - L93



Enjeux écologiques préalables sur le patrimoine naturel au droit de la zone d'étude



LEGENDE

- Emprise projet
- Zone d'étude
- Bâti cadastré
- Réseau hydrologique

Niveau d'enjeux écologiques préalables

- 0 : Absence d'enjeu
- 1 : Enjeu faible
- 2 : Enjeu faible à modéré
- 3 : Enjeu modéré
- Enjeu faible à modéré

Cartographie 14 : Niveau d'enjeux écologiques préalables dans l'aire d'étude - Valeyrac

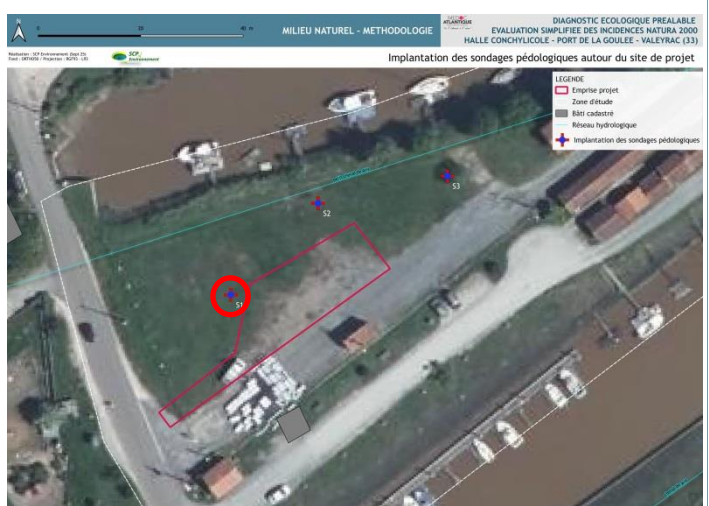
5. ANNEXES

1. Coupes lithologiques des principaux sondages pédologiques (reportage photographique)

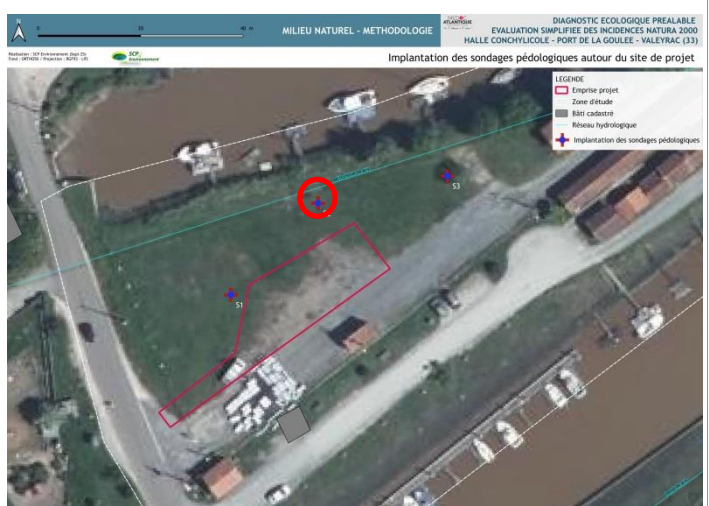
Lecture des photos :

POINT DE SONDAGE		
Environnement point de sondage	Localisation du sondage dans l'emprise	
Vue globale tarière		
Vue détaillée tarière 1	Vue détaillée tarière 2	Vue détaillée tarière 3

SP1



SP2



SP3

